Directions

- Bureau de la Directrice générale
- Développement des données
- Évaluations stratégiques
- Partenariat et évaluation continue

Publications

- Rapports d'évaluation
- Sommaires d'évaluation
- Série des ententes sur le développement du marché du travail
- Série Études bilan
- Série: Les outils de l'évaluation
- Bulletin du forum sur l'évaluation
- De la théorie à la pratique

Projet des services de garde d'enfants en milieu rural Initiative stratégique Canada–Colombie-Britannique Meilleur accès aux services de garde d'enfants

Évaluation-bilan

Mars 1999

Rivers & Associates

TABLE DES MATIERES

Sommaire

- On a créé le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural pour répondre aux besoins des travailleurs migrants ou à demeure qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture dans la région d'Okanagan Sud-Similkameen. En période de pleine récolte, plusieurs de ces travailleurs passent de longues heures dans les champs et les vergers. La plupart des garderies n'offrent pas le service de garde prolongé qui permettrait aux intéressés de tirer tout le parti voulu du travail agricole saisonnier. Faute de garderies, certaines familles se feraient accompagner de leurs enfants dans les champs et les vergers, alors que d'autres seraient tout simplement incapables de participer aux travaux saisonniers.
- C'est pour combler ce besoin que le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a instauré un programme de garde collective trois étés durant en juillet et août. Le service était assuré de 7 h à 19 h cinq jours par semaine. Les enfants étaient répartis dans des groupes dont l'âge variait de la naissance à 12 ans, ce qui permettait aux enfants d'une même famille de

rester ensemble. On a pu profiter de ce service à Osoyoos pendant trois ans et à Oliver la troisième année. Chaque été, le projet prévoyait l'ajout de 20 places additionnelles en garderie. Il convient en outre de noter que, la troisième année, on a permis à une garderie déjà en place de prolonger ses heures d'activité, d'accroître le nombre de places et d'étendre la fourchette d'âge visée par ses services.

- Le service prolongé a été assuré aux taux de la subvention provinciale à la garde d'enfants pour que les parents touchant habituellement un faible revenu puissent se le payer. On donnait aussi trois repas et deux goûters pour une somme de 30 $ par mois. Les responsables du projet se sont également employés à inciter les parents à demander la subvention provinciale. Ils ont fourni des renseignements, aidé à remplir les formulaires de demande, clarifié les critères d'admissibilité des travailleurs indépendants et saisonniers et distribué des « trousses de subvention » aux parents. Comme la plupart des parents étaient admissibles à la subvention, les services fournis étaient des plus abordables.
- L'entreprise n'était cependant pas financièrement viable. La réalisation de ce projet pilote nous enseigne que la prestation de services prolongés de garde d'enfants coûte bien plus cher. Le coût en ressources humaines augmente non seulement en raison des heures prolongées, mais aussi en raison de la nécessité de répondre aux critères de délivrance de permis (niveaux d'encadrement et de qualification en fonction des groupes d'âge), et du besoin de satisfaire aux normes d'emploi pour ce qui est de la durée de la journée de travail. Les frais de nourriture sont également plus élevés, puisque les enfants doivent prendre trois repas par jour.
- Le barème actuel des taux de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance ne tient pas suffisamment compte des frais supplémentaires qu'entraîne le service prolongé. Les taux pratiqués sont les mêmes pour 12 heures et 5 heures de garde. La subvention vise un maximum de 20 jours de garde par mois sans égard au nombre réel de jours d'activité dans un mois. On peut en conclure que, si un service prolongé est offert en saison aux taux de la subvention provinciale, il faudra trouver des sources supplémentaires de financement.
- Pour être en mesure d'offrir un service de garde pendant la saison estivale, les responsables du projet pilote ont obtenu un complément de financement du gouvernement et sollicité des dons d'argent, d'articles et de temps des particuliers auprès des organismes communautaires et des entreprises. Ils ont aussi profité de leur participation à l'application du modèle en étoile adopté par l'organisme de parrainage, ce qui leur a permis d'emprunter des jouets et du matériel à d'autres programmes mis en œuvre par cet organisme.
- De plus, ils ont voulu encourager les exploitants de garderies familiales à offrir des heures prolongées en prévoyant un supplément à la garde familiale. Ainsi, les exploitants autorisés recevaient 2,50 $ pour chaque heure excédant les huit heures

106-02584/

réglementaires.

- Les responsables se sont heurtés à des difficultés en tentant d'assurer un service de garde interculturelle pour des groupes de clients visés. Les progrès ont été très lents à venir lorsqu'il s'est agi d'inciter les familles sud-asiatiques à mettre leurs enfants en garderie au lieu de les emmener avec elles dans les champs. Des efforts soutenus d'information à l'aide de documents traduits, de services d'interprétation et de contacts familiers ainsi que le recours à du personnel originaire de cette région de l'Asie ont aidé à y parvenir. On s'attendait par ailleurs à ce que les cueilleurs de fruits migrants, surtout des Canadiens français, utilisent les services, mais au moment du projet pilote, très peu - sinon aucun - de ces travailleurs étaient accompagnés de leurs enfants.
- On a jugé important d'appliquer avec souplesse les règles de délivrance de permis pour garantir le succès de la prestation d'un service prolongé à court terme. Les responsables du projet ont travaillé de près avec les préposés à l'autorisation pour s'assurer que les activités étaient conformes à l'esprit de la réglementation applicable et respectaient les limites des budgets et des calendriers.

TABLE DES MATIERES

Aperçu du projet

Initiative stratégique des « Services de garde d'enfants »

Le 1er avril 1995, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique lançaient l'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* dans le cadre d'une entente à frais partagés d'une durée de quatre ans, le coût de ce projet s'élevant à 32 millions de dollars. Cet accord relève du Programme fédéral des initiatives stratégiques, qui a été conçu en vue de mettre à l'essai des méthodes novatrices pour réformer le régime de sécurité sociale au Canada. La Colombie-Britannique est la seule province canadienne à avoir lancé un projet en ce sens dans le cadre des Initiatives stratégiques. L'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* fait l'essai et évalue des modèles novateurs de prestation de services de garde d'enfants afin d'éclairer les gouvernements fédéral et provincial sur le rôle de ces services dans le régime de sécurité sociale. Si la province a lancé une telle initiative, c'est qu'elle croyait que, en répondant aux besoins de garde des parents au travail ou aux études, ceux-ci auraient un meilleur accès à l'emploi et à l'éducation. Pour être réellement en mesure de travailler ou d'étudier hors du foyer, les parents ont besoin de garderies d'accès facile, offrant à la fois un prix abordable et un service de grande qualité. De ce point de vue, les services de garde

d'enfants sont un moyen essentiel de renforcer l'économie et de réformer le régime de sécurité sociale. Depuis 1992, la Colombie-Britannique travaille avec les familles, les aidants et les collectivités à l'instauration d'une stratégie destinée à favoriser des services de garde plus abordables et accessibles et une meilleure qualité. Les projets financés dans le cadre de l'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* appuient cette orientation générale de la province et vont aussi dans le sens des principes et des objectifs de l'entente fédérale-provinciale. Les services mis au point et les programmes améliorés grâce à cette initiative se veulent conformes à l'orientation globale des services de garde d'enfants dans cette province. Chaque projet ainsi financé doit être axé sur un des objectifs fondamentaux suivants :

- amélioration de la stabilité et de la qualité des installations et des services;
- amélioration de l'abordabilité pour les parents;
- amélioration de la disponibilité des services et promotion du choix parental pour ce qui est des services de garde qui conviennent le mieux à la famille.

Projet des services de garde d'enfants en milieu rural

Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a été élaboré en vue de répondre aux besoins uniques des travailleurs saisonniers dans ce domaine. Le but général est d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité de ces services dans les régions rurales où l'absence de garderies peut empêcher des parents de faire du travail saisonnier. Le projet pilote s'adresse directement aux travailleurs migrants et locaux des vergers de la vallée d'Okanagan Sud–Similkameen. Il a été proposé par la Penticton and District Community Resources Society, qui administre aussi le service local de ressources et d'aiguillage sur les garderies. La région d'Okanagan–Similkameen souffre d'une pénurie de places en garderie. Souvent, les garderies autorisées relativement peu nombreuses sont combles et, dans certaines collectivités, sont incapables de répondre à la demande locale. Il convient de mentionner en outre l'existence de deux clientèles régionales auxquelles les services habituels de garde demeuraient largement inaccessibles en raison des particularités de leurs besoins dans ce domaine. Il s'agit des cueilleurs de fruits, des migrants pour la plupart, et des familles agricoles locales. Les cueilleurs migrants sont présents dans la région d'Okanagan–Similkameen à partir des derniers jours de juin jusqu'en octobre. Ils aident à la récolte fruitière locale. C'est une main-d'œuvre plutôt itinérante qui campe fréquemment dans les vergers ou aux alentours ou encore sur les terrains de camping publics, et qui se déplace d'un endroit à l'autre selon les époques de maturation des cultures. Ces cueilleurs sont nombreux à parler français ou espagnol comme langue première. Ils ne connaissent guère l'anglais. Par temps favorable, ils travaillent de longues heures, mais les horaires de travail sont moins prévisibles lorsque le temps et l'état des cultures se gâtent. Ils reçoivent le salaire minimum en général. Ils ont besoin d'un service

de garde d'enfants qui soit abordable, prolongé en saison et assuré en des lieux et à des moments où il y a de l'embauche. Leur absence de maîtrise de l'anglais oblige à les renseigner sur les services de garde selon leurs langues et leur degré d'alphabétisation. Nombreuses sont les familles agricoles locales qui ont peu sinon aucune compétence en anglais. La langue du foyer est souvent le pundjabi, l'hindi ou le portugais et les taux d'analphabétisme sont élevés. Lorsque la récolte bat son plein et que le temps et l'état des cultures sont favorables, beaucoup de membres de ces familles travaillent de longues heures. Le besoin d'un service de garde prolongé se manifeste en saison et l'absence de maîtrise de l'anglais rend peu accessibles aux familles les services habituels en garderie. Il faut préciser que certaines familles hésiteront peut-être à mettre leurs enfants en garderie, leurs traditions culturelles les obligeant à toujours faire accompagner les enfants par les parents ou à les confier à la garde du père ou de la mère ou encore d'un autre membre du réseau familial. À cause de ces circonstances et de ces obstacles, les travailleurs agricoles et les cueilleurs de fruits migrants emmènent souvent leurs enfants sur le lieu de travail. Comme ils doivent garder les enfants tout en travaillant, ceux-ci seront sans doute moins surveillés ou les parents abattront peut-être moins de besogne. Qui plus est, champs et vergers peuvent être particulièrement dangereux pour les enfants, car on y emploie des pesticides et des herbicides de même que diverses machines et véhicules, sans compter que les étés sont souvent torrides. Pour répondre aux besoins de garde des travailleurs migrants et des familles agricoles locales, la Penticton and District Community Resources Society a voulu assurer des services de garde qui soient abordables en saison et prolongés, qui soient sensibles aux réalités culturelles et qui englobent tous les enfants. Grâce à un tel service, on prévoyait que les parents seraient davantage en mesure de profiter du travail saisonnier, alors que leurs enfants évolueraient dans un milieu sécuritaire où des activités favorables à leur développement leur seraient proposées. Les responsables du projet pilote pensaient pouvoir organiser la prestation des services nécessaires par le recrutement d'exploitants de garderies familiales autorisées et par un recours accru à des services de garde collective. La mobilisation d'exploitants de garderies familiales désireux d'assurer un service prolongé en saison a connu plus ou moins de succès selon les localités. Toutefois, en raison des délais occasionnés par l'attente des résultats sur le plan des antécédents judiciaires, beaucoup d'exploitants recrutés n'ont pu être sélectionnés à temps de sorte qu'ils n'étaient pas inscrits au registre des ressources et de l'aiguillage sur les garderies la première année. Cette situation a fait en sorte que le nombre d'exploitants toujours intéressés par le projet a considérablement diminué. On s'est alors rabattu sur les services de garde collective pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers. Chacune des trois années, on a assuré le service en période estivale de pointe. Les deux premières années, le service était offert à Osoyoos et, la troisième, tant à Osoyoos qu'à Oliver. Dans chaque cas, le service était disponible 12 heures par jour, 5 jours par semaine, au taux de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. Les enfants étaient répartis dans des groupes dont

l'âge variait de la naissance à 12 ans, ce qui permettait aux enfants d'une même famille de rester ensemble. On a aussi pu tenir compte des besoins supplémentaires des enfants, mais on n'a eu que peu de succès avec divers groupes culturels de la région, notamment avec la communauté sud-asiatique. Après la première année, les responsables n'ont plus tenté d'assurer un service prolongé en saison en recrutant des exploitants de garderies familiales. Ils ont toutefois continué à soutenir le centre des ressources et de l'aiguillage sur les garderies dans ses efforts pour trouver de nouveaux exploitants en prévoyant de la place pour un préposé à plein temps, pour la formation, etc., et en mettant la joujouthèque à la disposition des exploitants locaux. Ce projet pilote, a non seulement fourni des services de garde d'enfants en saison, mais a aussi donné lieu à l'implantation d'un centre de ressources pour les questions touchant les services de garde d'enfants en milieu rural. Les représentants et les groupements du milieu utilisent ses salles de réunion et ont accès à des services de courrier, de messagerie, de télécopie et de photocopie par l'entremise du bureau du projet. Le personnel du projet aide les parents à remplir les formulaires de demande de subvention et leur remet des trousses à cette fin. Il recueille et diffuse en outre des renseignements sur le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural et sur les garderies en milieu rural en général. Grâce à l'expérience acquise dans ce projet, on dispose d'une mine de renseignements sur les difficultés que comporte la prestation de services de garde destinés à des groupes d'enfants de différents âges, sans compter que ces services doivent être à la fois de grande qualité, saisonniers, abordables, prolongés, universels et adaptés aux réalités culturelles. On a pu constater les facteurs d'ordre financier, structurel et culturel qui jouent contre la prestation de services dispensés en fonction des besoins uniques des travailleurs saisonniers visés.

Méthode

On a élaboré un cadre d'évaluation provisoire pour le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural peu après son approbation. Des agents du ministère de l'Égalité féminine (alors responsable des questions de garde d'enfants) ont rencontré les intervenants du projet pilote pour examiner ce cadre et y apporter des modifications de façon à ce qu'il rende plus fidèlement compte des activités et des services du projet. On a notamment prévu des évaluations portant sur l'apprentissage (évaluations formatives), le déroulement et les résultats, ainsi qu'un contrôle permanent des données du projet. La présente évaluation-bilan repose sur des renseignements tirés des sources et des activités qui suivent :

- *Examen de la documentation du projet :* Examen de la documentation générale : proposition à l'origine du projet, plan

de travail, rapports d'étape mensuels et trimestriels, budget et états trimestriels des affectations budgétaires, etc.

- *Examen des données du projet :* Examen et analyse des données présentées par les responsables du projet à quant leurs efforts de recrutement d'exploitants. On produit des données à ce sujet depuis juillet 1996, mais la présentation des rapports a quelque peu changé au fil des ans, tantôt en réponse aux demandes du Ministère, tantôt pour améliorer la conformité aux rapports de projet à l'interne. On s'est également attaché aux données disponibles sur le rôle du projet en tant que centre de ressources régional en matière de garde d'enfants.
- *Examen des données du sondage auprès des parents :* La première année du projet pilote, on a sondé les parents utilisateurs au sujet du programme de garde estivale offert dans le cadre du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural. Bien que la plupart des parents aient répondu, le nombre de répondants était très bas, soit 14 sur 19. Ce sondage a néanmoins permis d'établir le profil des parents utilisateurs, tout en révélant les motifs d'utilisation et le degré de satisfaction à l'égard du programme estival.
- *Examen de rapports d'évaluation antérieurs :* Le personnel du ministère a produit des rapports d'évaluation d'étape (décembre 1996) et de déroulement (mai 1998) portant sur le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural. Ces documents étaient fondés sur des données tirées d'entrevues et sur l'analyse de données recueillies auprès des responsables du projet.
- *Entrevues menées auprès du personnel du projet et de l'organisme de parrainage :* On a réalisé des entrevues, tant sur place qu'au téléphone, auprès du personnel du projet pilote et du gestionnaire responsable de l'organisme de parrainage. Il y a eu des entrevues sur place à l'occasion d'une visite rendue aux responsables du projet pilote en juillet 1998; les interviews menées auprès du gestionnaire de l'organisme de parrainage, de la coordonnatrice du projet pilote et du coordonnateur du centre de ressources et d'aiguillage ont permis d'obtenir des renseignements détaillés sur les activités et de voir comment et pourquoi le projet pilote avait évolué comme il l'avait fait depuis la proposition de départ. On a également eu la possibilité d'examiner le projet en se reportant au cadre élaboré en 1998 pour l'évaluation-bilan de l'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants*. En reprenant contact par téléphone avec le gestionnaire de l'organisme de parrainage et la coordonnatrice du projet, on a pu par la suite clarifier divers aspects du projet.

Résultats du projet

Cette section porte principalement sur les résultats du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural. Comme le précise le cadre d'évaluation-bilan de l'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants*, l'évaluation des résultats du projet se répartit en trois volets:

- les résultats propres au projet pilote;
- les résultats propres aux modèles régionaux de prestation et aux projets pilotes communautaires;
- les résultats propres à l'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants*.

La présente section est structurée en fonction de ces trois niveaux de résultats. On y examine également les enjeux et les questions qui ont été soulevées dans le cadre de l'évaluation-bilan.

Projet pilote

Les résultats propres au Projet des services de garde d'enfants en milieu rural sont examinés en fonction des objectifs, de la raison d'être, de la conception et de l'exécution du projet. L'évaluation porte notamment sur:

- la mesure dans laquelle les objectifs prévus dans le cadre du projet pilote ont été atteints;
- la raison d'être du projet, et plus particulièrement sur la mesure dans laquelle le projet a comblé les besoins de la clientèle visée;
- les questions relatives à la conception et à l'exécution du projet, dont les forces et les faiblesses de ce dernier, les tâches et les responsabilités des partenaires.

Réalisation des objectifs du projet

D'après le plan de travail issu de la proposition à la base du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural, la portée générale de ce projet est de favoriser la « *collaboration communautaire afin d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services de garde d'enfants de la région d'Okanagan–Similkameen, et de mettre en place un réseau de garderies plus efficace et plus universel en Colombie-Britannique* ». Le but général s'est traduit par un « cahier des charges » qui énonce deux objectifs et six résultats prévus pour le projet pilote. Les voici avec un examen des divers résultats. Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural vise à :

- améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services de garde pour les enfants et les familles des collectivités rurales où le manque de garderies nuit à l'accession des familles au travail saisonnier;
- répondre aux besoins uniques des travailleurs saisonniers de la

région d'Okanagan Sud–Similkameen de Colombie-Britannique, c'est-à-dire au besoin qu'ont les travailleurs saisonniers de disposer à court terme d'un service prolongé de grande qualité dispensé par des ressources professionnelles, au besoin de garderies abordables pour les gens qui travaillent au salaire minimum et au besoin d'un service qui n'exclut aucun enfant et qui est adapté aux réalités culturelles.

Les résultats visés sont les suivants :

- plus de places en garderie offrant des services de grande qualité dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen;
- un modèle de prestation de services qui répond aux besoins particuliers des collectivités rurales en matière de services de garde et qui donne plus de stabilité aux travailleurs agricoles;
- plus de services aux communautés ethniques;
- une meilleure sensibilisation à l'échelle locale, provinciale et fédérale en ce qui a trait aux problèmes de garde d'enfants en milieu rural;
- un recours accru à la subvention pour les services de garde à l'enfance dans la région;
- un moindre recours à l'aide au revenu pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre.

Résultat visé :	*plus de places en garderie offrant des services de grande qualité dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen.*

La région d'Okanagan–Similkameen a toujours souffert d'une pénurie de places en garderie. Dans des localités comme Osoyoos où les touristes et les cueilleurs de fruits viennent doubler la population pendant l'été, les garderies en place ne peuvent répondre à la demande. Les responsables du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural ont tenté d'améliorer la situation en recrutant directement des exploitants autorisés à dispenser des services de garde familiale aux travailleurs saisonniers et en appuyant les efforts de recrutement du centre de ressources et d'aiguillage grâce à ses services. On a d'abord essayé de recruter des exploitants en tenant des réunions publiques, mais les résultats ont été maigres, car très peu de gens s'y sont présentés. Le personnel du projet a ensuite fait paraître des annonces dans les journaux, ce qui a donné de meilleurs résultats. On s'est proposé au départ de demander aux exploitants de garderies familiales d'assurer un service prolongé en période estivale aux travailleurs saisonniers. On a alors entrepris de sélectionner les intervenants recrutés en procédant notamment à la vérification des antécédents judiciaires. Malheureusement, les résultats de cette recherche ont tardé à venir de sorte qu'on n'a pu admettre les exploitants candidats à temps pour le programme estival. Un grand nombre d'exploitants recrutés la première année se sont désintéressés du projet par la suite. Depuis, les responsables du projet ont plutôt soutenu les efforts déployés par le centre de ressources et d'aiguillage en vue de trouver de nouveaux exploitants. Ils font paraître des

demandes de services conjointement avec ce centre; ils réservent de la place à un agent du centre pour qu'il puisse travailler à plein temps au bureau du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural à Osoyoos; ils prévoient aussi de la place pour la formation des exploitants et mettent leur joujouthèque de prêt à la disposition de l'agent du centre pour une utilisation dans Okanagan Sud. En début de projet, on comptait 178 places autorisées en garderie dans les localités d'Osoyoos, d'Okanagan Falls, d'Oliver, de Keremeos, de Cawston, d'Hedley et d'Olalla. Pendant la durée du projet, le nombre total de ces places a progressivement augmenté. Il devait passer à 273 au milieu de 1998 pour ensuite fléchir légèrement et s'établir à 258 en septembre de la même année. La figure qui suit décrit cette évolution :

Nombre total de places en garderie

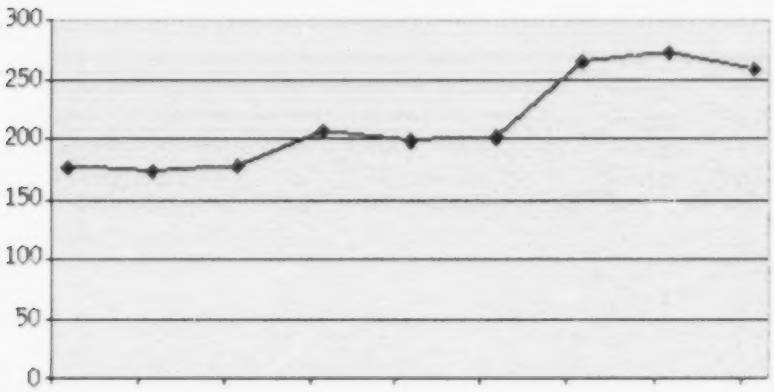

Il s'agit pour la plupart de places en garde collective. Celles-ci représentaient environ 60 % du nombre total de places. Le chiffre varie un peu dans le temps et d'une localité à l'autre. Pour ce qui est des résultats attendus, il est clair que le nombre de places autorisées en garderie dans la région a augmenté pendant la réalisation du projet pilote. S'il s'agit de garderies détenant un permis, cela signifie que les exploitants doivent satisfaire aux normes établies et subir des inspections. Le résultat global va dans le sens de ce qui était recherché au départ, à savoir une multiplication des places de grande qualité en garderie dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen. Le personnel du projet pilote s'est considérablement efforcé de soutenir les activités de recrutement du centre de ressources et d'aiguillage. Il est aussi responsable de l'augmentation du nombre de places en garderie saisonnière à Osoyoos et à Oliver. Il est cependant impossible d'établir dans quelle mesure l'accroissement observé du nombre de places autorisées est à mettre au compte du projet pilote ou à attribuer à la fois au projet, aux autres efforts de recrutement et à d'autres facteurs.

Résultat visé :	*modèle de prestation de services qui répond aux besoins particuliers des collectivités rurales en matière de services de garde et qui donne plus de stabilité aux travailleurs agricoles.*

D'après les objectifs du projet, on peut voir que, pour être à l'écoute des besoins des travailleurs saisonniers, les services de garde assurés dans le cadre du projet doivent tenir compte des exigences suivantes de la main-d'œuvre saisonnière :

- service prolongé;
- service à court terme;
- service de grande qualité dispensé par des professionnels;
- service abordable pour les gens qui travaillent au salaire minimum;
- service universel qui n'exclut aucun enfant;
- service adapté aux réalités culturelles.

Les trois étés au cours desquels le projet pilote relatif aux services de garde en milieu rural a été en vigueur, celui-ci a fourni des services en fonction de ces besoins. Le programme estival a assuré un *service prolongé* et *à court terme*. Les services de garde collective étaient accessibles de 7 h à 19 h en juillet et en août. Cette courte période de deux mois coïncide en grande partie avec le moment de la pleine récolte fruitière, et un service de 12 heures permet aux parents d'occuper les emplois disponibles en horaire prolongé. Ceux-ci ont disposé de garderies saisonnières à Osoyoos chacun des trois étés, et à Oliver à l'été de 1998. En 1996 et 1997, le programme estival d'Osoyoos a procuré 20 places en garderie pour les enfants de 0 à 12 ans. Le service était assuré dans un sous-sol d'église. Les jouets et le matériel provenaient du projet pilote, du centre de ressources et d'aiguillage et du Penticton Teen Parent Centre (qui fermait l'été). En 1998, le programme a été réalisé en collaboration avec le service de garde d'enfants récemment ouvert à Osoyoos. Les responsables du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural ont pu accroître les services habituels de ce centre en faisant ajouter 10 places pour les enfants et 8 places pour les tout-petits et en assurant les services de garde pendant une période de 12 heures. À Oliver, le programme estival logeait dans une salle paroissiale. Les jouets et le matériel provenaient du projet pilote, du centre de ressources et d'aiguillage et du Penticton Teen Parent Centre. On dénombrait 20 places autorisées pour les enfants de 0 à 12 ans. Signalons à tout hasard que les gens avaient demandé que la garderie soit ouverte le week-end comme la semaine et que le service se prolonge jusqu'en septembre et octobre. Toutefois, le personnel du projet considérait que, déjà, les frais de fonctionnement du lundi au vendredi dépassaient le budget, d'où l'impossibilité d'assurer le service le samedi et le dimanche. De même, il fallait compter en partie sur le personnel, les jouets et le matériel du Teen Parent Centre pour exploiter la garderie en juillet et en août. On perdait ces ressources à la fin d'août, puisque ce centre rouvrait ses portes en septembre. Pour être en mesure d'offrir un *service de grande qualité dispensé par des professionnels*, les responsables du projet pilote ont mis l'accent sur les garderies accréditées. La dotation des postes dans le cadre du programme estival s'est faite selon les niveaux d'encadrement et de qualification fixés par les services de délivrance des permis. Il fallait notamment pouvoir compter sur la présence de deux éducateurs autorisés, l'un

étant spécialisé en éducation préscolaire et l'autre dans les services dispensés aux tout-petits. Chaque été, pendant la durée du projet pilote, les responsables sont parvenus à embaucher du personnel spécialisé dans le domaine des services de garde mais non sans mal. Cette situation est en partie attribuable au manque relatif de personnel professionnel qualifié dans la région. De plus, comme le service devait être assuré sur 12 heures, on devait disposer de deux quarts complets de travailleurs ayant le niveau de compétence requis. Même si on parvenait à trouver le personnel nécessaire, il était souvent difficile de le maintenir en poste, car la fluctuation des inscriptions et la fréquentation à temps partiel, à plein temps ou en heures prolongées laissaient difficilement prévoir quand on aurait besoin de personnel et pour combien d'heures chaque jour. Pour être sûr de pouvoir offrir un *service abordable aux gens qui travaillaient au salaire minimum*, les responsables du projet ont déterminé le coût du service selon le taux de la subvention pour les services de garde à l'enfance. Aussi les parents qui avaient droit à la pleine subvention n'avaient-ils rien à payer en sus du montant reçu. D'autres exploitants de la région demandent de 10 % à 20 % de plus que la subvention. Comme on le verra un peu plus loin dans ce rapport, le personnel du projet a tout mis en œuvre pour inciter les parents à demander la subvention. Pour assurer un *service universel qui n'exclut aucun enfant*, les responsables du projet ont sollicité des dons auprès de l'organisme de parrainage et d'autres organismes communautaires afin de pouvoir embaucher un travailleur du secteur de l'enfance en difficulté, ce qui permettait de servir plusieurs enfants ayant de grands besoins en matière de soutien. C'est ainsi que, dans un cas, on a pu permettre à un de ces enfants de fréquenter la garderie avec son frère. Pour assurer un *service adapté aux réalités culturelles*, on a notamment embauché du personnel dans les communautés sud-asiatique et hispanique. Les deux premières années du programme estival, on a eu du mal à attirer des enfants ou du personnel de diverses communautés ethniques, mais le personnel a persévéré avec des annonces, des exposés et du bouche à oreille. Il a ainsi fourni des renseignements sur les services de garde et a pu mieux comprendre les préférences et les besoins dans ce domaine des différents groupes culturels locaux. À l'été de 1998, les responsables sont parvenus à embaucher du personnel représentatif des milieux culturels de la région. Deux Sud-Asiatiques ont été affectées à des postes d'« adultes responsables », l'une à Osoyoos et l'autre à Oliver. L'une d'entre elles avait reçu une formation en garde d'enfants au centre de ressources et d'aiguillage. La garderie d'Osoyoos a embauché deux auxiliaires d'origine hispanique. La première avait enseigné à la maternelle au Mexique et la seconde avait travaillé dans une garderie au Salvador. Les deux avaient mené à bien leur formation en garde d'enfants au centre de ressources et d'aiguillage.

Résultat visé :	*plus de services aux communautés ethniques.*

Dans la documentation à l'appui du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural, on évoque la grande hétérogénéité ethnique des cueilleurs de fruits migrants et des familles agricoles locales dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen. Pour un grand nombre de

ces travailleurs, le portugais, le pundjabi, l'hindi et le français sont plus familiers au foyer que l'anglais. Il semblerait également que pour beaucoup d'entre eux, les services de garde d'enfants sont quelque chose d'inaccessible ou d'inutilisé pour d'autres raisons. Les responsables du projet pilote ont entrepris plusieurs activités afin de s'assurer que les diverses communautés ethniques de la région avaient connaissance des possibilités qui s'offraient en matière de garde n'hésiteraient pas à les exploiter :

- on a fait traduire en pundjabi et en français une brochure sur le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural et annoncé le service offert dans un guide-répertoire en pundjabi;
- on a aidé à créer une affiche sur les services de garde en français, en pundjabi, en espagnol et en mandarin (avec le ministère de l'Enfance et de la Famille et les services multiculturels à la petite enfance); on a distribué cette affiche dans les milieux multiethniques de la région d'Okanagan Sud–Similkameen pour mieux faire connaître le projet pilote et le centre de ressources et d'aiguillage;
- on a eu recours à des traducteurs à la demande en français, en espagnol et en pundjabi pour les contacts avec les communautés ethniques et la prestation de services de traduction; on a traduit des documents d'information sur la garde d'enfants et la subvention offerte; on a offert des services de traduction et répondu à des demandes des parents, des services du ministère de l'Enfance et de la Famille à Oliver et des services de santé publique à Penticton;
- on a fait des exposés dans des classes d'anglais langue seconde à Oliver pour expliquer le projet pilote, les possibilités de recrutement d'exploitants et l'importance des services de garde; plusieurs élèves se sont inscrits par la suite à la formation en garde d'enfants donnée par le centre de ressources et d'aiguillage;
- on est entré en contact et on a tenu des rencontres avec plusieurs centres de ressources multiethniques pour obtenir de l'information et de l'aide concernant les services de traduction, la prestation de services de garde multiculturels, le projet de services de garde aux travailleurs agricoles de Surrey, les stratégies de recrutement pour la formation en garde d'enfants en pundjabi, etc.; on a notamment communiqué avec le centre de ressources et d'aiguillage de Surrey, la Progressive Intercultural Community Services Society, les services multiculturels à la petite enfance et un représentant de la communauté sud-asiatique locale;
- on a recruté du personnel de garde pour les programmes estivaux d'Osoyoos et d'Oliver dans les communautés sud-asiatique et hispanique.

Il ressort de ce qui précède que le personnel du projet pilote a continuellement tenté par tous les moyens d'accroître les services destinés aux communautés ethniques de la région d'Okanagan Sud–Similkameen, mais les progrès ont été très lents à venir. En

particulier, les rapports avec la communauté sud-asiatique se sont révélés fort laborieux. Grâce aux efforts qu'il a consentis, le personnel a pu constater un certain nombre de facteurs qui paraissent jouer : les parents préfèrent garder les enfants avec eux; bien des parents sont incapables de payer un service de garde; les familles agricoles sont nombreuses à penser à tort qu'elles sont inadmissibles à la subvention pour les services de garde à l'enfance, parce qu'il s'agit de travailleurs indépendants ou qu'ils ne reçoivent pas de prestations d'aide au revenu; un grand nombre de parents d'origine sud-asiatique hésitent à mettre leurs enfants dans un milieu où il n'y a pas d'autres enfants de même origine. Les progrès ont été des plus lents, mais les responsables du projet ont réussi à accroître les services rendus aux diverses communautés ethniques de la région. Ainsi, la troisième année du programme estival, trois familles d'origine sud-asiatique avaient inscrit leurs enfants à la garderie estivale. Une de ces familles a ensuite mis ses enfants en garderie familiale au terme du programme estival. Pendant le projet pilote :

- on a reçu 15 demandes de parents à la recherche d'un aiguillage vers des services de garde, avec ou sans permis, ayant une vocation multiculturelle;
    - on a pu répondre à 10 de ces 15 demandes;
- on a recruté ou trouvé 42 exploitants de garderies, avec ou sans permis, qui pouvaient répondre à des besoins multiethniques.

On doit ces résultats à la persévérance du personnel du projet. Le travail des préposés - qu'il s'agisse de faire traduire des documents, de retenir les services d'interprètes ou de faire des exposés - a été soutenu par la publicité de bouche à oreille qu'a faite une mère dont les enfants avaient participé au programme estival. L'intéressée s'est employée à raconter à ses voisines de même origine ce qu'était le service de garde et à les encourager à faire partie d'un comité devant s'occuper des questions de garde.

Résultat visé :	*meilleure sensibilisation à l'échelle locale, provinciale et fédérale en ce qui a trait aux problèmes de garde d'enfants en milieu rural.*

On n'a pas adopté de mesures précises en vue d'évaluer la portée du projet pilote sur la sensibilisation aux problèmes de garde en milieu rural à l'échelle locale, provinciale et fédérale. Il reste que les responsables du projet pilote ont lancé plusieurs activités de sensibilisation ou y ont participé. Le fait que le bureau du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural serve également de centre de ressources dans ce domaine pour la région d'Okanagan Sud, a grandement aidé à attirer davantage plus l'attention sur la question de garderies à l'échelle régionale. Auparavant, le centre de ressources et d'aiguillage de Penticton servait toute la région, mais les parents à la recherche d'un aiguillage et les exploitants désireux de participer à des ateliers ou d'emprunter des jouets, du matériel ou d'autres ressources hésitaient souvent à faire un appel interurbain à Penticton ou à attendre deux semaines qu'un travailleur du centre de ressources et d'aiguillage apporte des jouets dans la région Okanagna-Sud/

Similkamen. Au bureau du projet à Osoyoos, on a prévu de l'espace pour un travailleur à plein temps du centre de ressources et d'aiguillage. On voulait que ce dernier puisse servir les parents et les exploitants dans la collectivité plutôt que de le faire depuis Penticton. Il y avait aussi de la place pour la formation des exploitants. Les responsables du projet ont également participé avec le centre de ressources et d'aiguillage à des activités d'information, de publicité et de recrutement. Il est ainsi plus facile de susciter de l'intérêt pour les questions relatives à la garde d'enfants, d'attirer les exploitants et de donner une formation à ces derniers. Les responsables ont enfin créé un service de prêt de jouets et de matériel qui a été mis à la disposition des exploitants de la région d'Okanagan Sud–Similkameen par l'intermédiaire du préposé du centre de ressources et d'aiguillage au bureau du projet. Ce bureau sert à bon nombre d'associations communautaires qui s'y réunissent et utilisent les services de téléphone, de télécopie, de messagerie et de photocopie aux fins des activités de garde. Ainsi, il a fait fonction de centre communautaire de ressources pour les agents de délivrance de permis du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement professionnel et de la Formation, le Community Action Program for Children, le comité des services de garde financés par l'État, le comité des services de garde d'enfants d'Osoyoos, les Penticton and District Multicultural Services, etc. On a fait plus ample usage du bureau du projet comme centre de ressources en garde d'enfants, qu'il s'agisse de la fréquence d'utilisation, du nombre d'usagers ou des utilisations prévues. Le personnel du projet signale que, aujourd'hui, bien des parents, des exploitants, d'autres professionnels de la garde d'enfants et des organismes communautaires de la région d'Okanagan Sud–Similkameen s'adressent au bureau pour se renseigner sur les ressources, les subventions, les problèmes et les carrières dans le domaine des services de garde et pour recevoir une formation dans ce domaine. Les données réunies par le personnel du projet pour la période se terminant en septembre 1998 décrivent l'usage que l'on fait du bureau du projet comme centre de ressources communautaires :

- depuis le début du projet pilote, le bureau a reçu 622 communications et demandes de renseignements sur le projet;
- depuis février 1998 :
  - 29 associations ou représentants du milieu ont utilisé la grande salle de réunion;
  - 49 associations communautaires ont utilisé les services de courrier, de messagerie, de télécopie et de photocopie;
  - 20 trousses d'information et de demande de subvention ont été remises à des parents de la région;
- depuis avril 1998, le bureau a reçu 18 demandes relatives à la recherche de ressources et d'information.

Voici d'autres activités qui s'exercent dans le cadre du projet en vue d'une meilleure sensibilisation à l'échelle locale, provinciale ou fédérale aux questions touchant la garde d'enfants :

- on a fait des exposés à des organismes et à des représentants locaux et communiqué avec eux pour les renseigner sur le projet pilote et demander une aide quelconque; des contacts ont notamment été établis auprès du maire et du conseil municipal d'Osoyoos, de la Chambre de Commerce, du Club Rotary, du B.P.O. Elks, du comité consultatif des parents d'Okanagan Falls, des comités de l'enfance et de la jeunesse d'Oliver et d'Osoyoos, des établissements et des autorités scolaires de la région, de l'office de développement commercial et communautaire d'Osoyoos, etc.;
- on a mené des activités d'information à l'intention des communautés ethniques, tel que mentionné précédemment;
- on a fait de la recherche sur des questions relatives aux garderies et aux familles, rassemblé des données et autres renseignements à jour et répertorié les ressources de garde d'enfants afin de renseigner les parents, les exploitants et les autres intéressés et ainsi leur permettre de faire des choix éclairés en matière de services de garde;
- on a constitué et présenté une trousse médiatique sur le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural pour la télévision, la presse et la radio; on a élaboré des feuillets d'information à l'intention des organismes et des professionnels du domaine des garderies; on a produit un message télévisé de 30 secondes sur le projet pilote;
- on a conçu une page d'information sur le projet pour le site Web du Service canadien d'information rurale;
- on a coparrainé une conférence de deux jours sur les questions de responsabilités parentales et de garde d'enfants en milieu rural à laquelle ont assisté une soixantaine d'exploitants et de professionnels de garderie, de parents, etc.; une autre conférence était prévue pour mars 1999;
- on a pris contact avec des gens et des organismes qui s'occupent de services de garde dans d'autres régions canadiennes en milieu rural : programmes « Kids'n'Us » en Ontario rural, programme « Visions des services de garderie » de Développement des ressources humaines Canada, Comité des représentants des organismes de services aux familles d'Ottawa, etc.

On ignore au juste quel a été l'aboutissement de ces efforts, mais on peut penser que les responsables du projet se sont livrés à des activités qui favoriseront une meilleure sensibilisation aux questions de garde des enfants.

Résultat visé :	*recours accru à la subvention pour le services de garde à l'enfance dans la région.*

Pendant l'élaboration de la proposition à l'origine de ce projet, on a remarqué que la subvention pour les services de garde à l'enfance posait un problème dans le cas des travailleurs agricoles migrants qui, souvent, n'avaient pas de domicile fixe et ne pouvaient donc se rendre admissibles à la subvention. On s'est également rendu compte pendant le projet que nombre de familles agricoles locales pensaient

que les travailleurs indépendants étaient inadmissibles à la subvention et/ou que cette dernière n'était destinée qu'aux bénéficiaires du régime d'aide au revenu. L'un et l'autre de ces facteurs créeraient une sous-utilisation du programme de subventions. Pour rendre les services de garde aussi accessibles et abordables que possible à des travailleurs qui touchent le salaire minimum ou un revenu plutôt faible dans bien des cas, les responsables du projet ont tenté d'accroître le recours à la subvention pour les services de garde à l'enfance. Voici des mesures prises en ce sens :

- on a conçu et diffusé de l'information sur la subvention et les critères d'admissibilité;
- on a reproduit la « trousse de subvention » disponible au bureau du projet et pris des rendez-vous avec le préposé aux subventions à Oliver à la demande des parents;
- on a aidé les parents à remplir les formulaires de demande de subvention en leur procurant au besoin des services de traduction;
- on a clarifié l'admissibilité des travailleurs indépendants à la subvention; grâce au conseiller en subventions des services responsables de la garde d'enfants, on a pu déterminer que, aux fins de ce programme, le revenu ne comprend pas l'actif, qu'on peut en déduire ses dépenses et établir une moyenne sur l'année pour dégager un revenu mensuel;
- on a pris des arrangements pour que les travailleurs migrants aient accès à un domicile local temporaire et puissent ainsi satisfaire aux critères d'admissibilité à la subvention;
- on a voulu faciliter l'accès au programme de subvention en rencontrant le personnel responsable du ministère des Ressources humaines au bureau d'Oliver. On a mis le bureau du projet à la disposition des intéressés un ou deux jours par mois pour que les parents puissent rencontrer les préposés aux subventions sur place plutôt que d'avoir à se rendre à Oliver; ceux-ci ont refusé cette offre, préférant continuer à rencontrer les clients à Oliver, d'où ils avaient accès aux dossiers informatiques.

Les mesures énumérées sont des moyens pratiques et importants de mieux faire connaître la subvention pour les services de garde à l'enfance et de la rendre plus accessible. Les responsables du projet ont tenté de se renseigner auprès des bureaux du ministère des Ressources humaines pour savoir si le taux d'utilisation de la subvention avait changé dans la région, mais ils n'y sont pas parvenus. Il est donc impossible de savoir avec exactitude si les efforts déployés ont permis de relever ce taux dans la région.

Résultat visé :	*moindre recours à l'aide au revenu pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre.*

On prévoyait que, en rendant les services de garde plus accessibles aux parents pendant la pleine récolte, le projet pilote faciliterait leur accession à l'emploi, diminuant ainsi leur dépendance à l'égard de l'aide au revenu. Le personnel dispose de données fragmentaires selon

lesquelles bien des parents ont pu trouver de l'emploi parce qu'ils avaient accès à des services de garde de qualité et fiables. Malheureusement, ce même personnel a été incapable d'obtenir des données réelles sur le recours à l'aide au revenu dans la région en période de pointe. On ignore donc l'incidence effective du projet sur le recours à l'aide au revenu. ***Réponse aux besoins de la clientèle visée*** On a mis sur pied le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural pour répondre aux besoins de deux principaux groupes de clients :

- les cueilleurs de fruits migrants, souvent des Canadiens français, qui se déplacent d'un endroit à l'autre dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen pour aider à la récolte au gré de la maturation des diverses cultures fruitières;
- les familles agricoles locales qui sont propriétaires d'exploitations dans la région ou qui travaillent dans des fermes, dont la haute saison de travail dure de juin à octobre et qui, souvent, parlent le pundjabi, l'hindi ou le portugais au foyer.

Dans nombre d'activités du projet pilote, on a ciblé ces deux groupes. Dans le cas des cueilleurs de fruits migrants, les responsables du projet pilote ont veillé à ce que l'information sur les activités et le programme estival soit disponible en français. Il y a eu affichage sur les terrains de camping et aux autres endroits que l'on jugeait devoir être fréquentés par les intéressés. On a embauché un traducteur français et on l'a chargé d'informer les travailleurs francophones migrants. Grâce à ses efforts, on a pu constater que le transport posait des problèmes à ce groupe; ainsi, les responsables du projet ont pris des arrangements avec une société locale d'autobus pour le transport des familles dans le cadre du programme estival. On s'est également rendu compte en cours de route que les travailleurs migrants qui venaient aider à la récolte fruitière étaient rarement accompagnés de leurs enfants. Auparavant, les enfants étaient avec les parents à la récolte, mais la situation avait évolué depuis la première année du projet. Relativement peu de travailleurs migrants étaient venus cette année-là, peut-être à cause d'une récolte particulièrement médiocre, et peu - sinon aucun – n'avaient eu besoin des services de garde. Le petit nombre de travailleurs migrants pourrait aussi être attribuable à l'application d'un critère de résidence de trois mois (mesure révoquée depuis) pour l'admissibilité au régime d'aide au revenu. Quelle qu'en soit la raison, très peu de cueilleurs de fruits migrants étaient accompagnés de leurs enfants pendant le projet pilote, ce qui explique qu'on n'ait guère reçu de demandes de mise en garderie de la part de ce groupe de clients. Dans le cas des familles agricoles locales, les responsables du projet pilote ont diffusé de l'information sur les activités et le programme estival en pundjabi, en hindi et en espagnol. Ils ont aussi prévu des services de traduction et d'interprétation pour les parents à la recherche d'information ou d'aide sur les possibilités en matière de garde d'enfants, ainsi que sur des questions comme celle de la subvention provinciale. Comme on l'a vu précédemment, le personnel du projet s'est constamment efforcé d'établir et d'entretenir

des relations avec la communauté sud-asiatique afin de clarifier ses besoins en matière de garde d'enfants et de l'inciter à faire plus ample usage de ces services comme solution de rechange à l'accompagnement des enfants dans les vergers et les champs. Les responsables ont aussi embauché des préposés d'origine sud-asiatique et hispanique pour le programme estival. Les progrès ont été fort lents, mais les efforts déployés semblent avoir produit un effet, puisque les communautés sud-asiatique et hispanique recourent davantage aux services de garde. La première année du projet pilote, on a effectué un sondage auprès des parents utilisateurs du programme estival. La plupart d'entre eux ont répondu au questionnaire, mais le nombre réel de répondants demeure peu élevé (14 destinataires sur 19 ont renvoyé le questionnaire). Avec les données de ce sondage, on peut dresser le profil suivant des parents qui ont utilisé la garderie estivale la première année : Sur les 14 répondants :

- tous ont dit que l'anglais était la langue qu'ils employaient le plus souvent;
- tous ont dit être citoyens canadiens;
- tous étaient des femmes;
- huit étaient mariés ou avaient un conjoint de fait, 4 étaient séparés ou divorcés et 2 étaient célibataires;
- dix travaillaient hors du foyer, 6 à plein temps, 1 en saison et 1 par quarts;
- trois recevaient des prestations d'aide au revenu et aucun ne touchait de prestations d'assurance-emploi ni de prestations du Régime de pensions du Canada;
- huit ont donné des renseignements sur leur revenu; de ce nombre, 7 recevaient un salaire inférieur au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada;
- douze ont dit avoir besoin de services de garde d'enfants pour travailler à l'extérieur.

Cela signifie que les parents qui ont utilisé le programme estival la première année du projet pilote n'étaient pas nettement représentatifs des diverses communautés ethniques qui migrent ou qui sont établies dans la région. Cela concorde avec l'observation faite que peu de travailleurs migrants étaient accompagnés de leurs enfants et que, au départ, le projet a très peu réussi à nouer des liens avec les communautés sud-asiatique et hispanique de la région. Les renseignements sur le revenu, dont il est fait état précédemment, indiquent bel et bien que ces parents appartenaient à des familles auxquelles les responsables du projet essayaient de rendre les services de garde plus abordables. Il n'y a pas d'autres données sur les parents utilisateurs des services du projet pilote les années suivantes, mais le personnel du projet signale une faible augmentation du nombre de familles sud-asiatiques utilisatrices. ***Conception et exécution du projet*** Pour divers aspects touchant la *structure organisationnelle* du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural, on relève à la fois des forces et des faiblesses. Le modèle en étoile adopté par l'organisme de parrainage, la Penticton and District Community

Resources Society, s'est révélé un atout pour le projet. L'organisme exécute bon nombre de programmes, dont beaucoup ont à voir avec les services de garde d'enfants et les services à la famille et à l'enfance. Chacun de ces programmes est lié à d'autres programmes apparentés qu'assure l'organisme dans les localités de toute la région, ce qui lui permet de faire un usage efficace de ses ressources, tout en donnant la possibilité à chaque programme de profiter de l'expérience et des ressources des autres. Les responsables du projet pilote ont pu utiliser les jouets, le matériel et le personnel du programme Penticton Teen Parent, autre activité de l'organisme de parrainage qui ne s'exerce pas l'été. Comme l'organisme était associé à un éventail d'autres programmes d'aide à l'enfance, il a pu trouver, en relativement peu de temps, du personnel qualifié pour le programme estival. Les responsables du projet pilote ont gardé de la place pour les autres programmes dont s'occupe l'organisme (celui du centre de ressources et d'aiguillage, par exemple), de façon à rendre ces programmes plus accessibles à la population d'Okanagan Sud. Il faut aussi dire que les liens déjà noués par l'organisme avec les collectivités représentent une éventuelle source d'aide pour ces programmes. Ainsi, ces liens ont aidé à trouver des emplacements pour la tenue du programme estival et à se procurer des fonds complémentaires, de la nourriture, des clôtures et d'autres articles pour l'exploitation de la garderie. Le rôle que joue le centre de ressources en garde d'enfants dans le cadre du projet dans la région est un élément de renforcement des activités, sans compter qu'il profite aux localités voisines. En procurant des locaux et des services aux artisans d'organismes et d'activités apparentées, les responsables aident à mettre toute une gamme de services à la disposition immédiate de la population d'Okanagan Sud–Similkameen. Le personnel du projet jouit en outre d'un meilleur accès à l'information, aux services et aux ressources liés à la prestation de services saisonniers de garde d'enfants en milieu rural. Bien que ne constituant pas un grand sujet d'inquiétude, le roulement du personnel a eu pour effet d'affaiblir le projet. Cette incidence s'est principalement traduite par des variations dans la déclaration des données du projet. Ce dernier a eu trois coordonnateurs, dont un est demeuré en poste moins de deux mois. Les modèles de rapport ont varié selon les coordonnateurs de sorte que l'on constate un manque d'uniformité des données sur les indicateurs du projet. Pour compliquer la situation, le Ministère a modifié ses exigences relatives à la présentation de rapports comportant des données d'évaluation. On semble par ailleurs avoir nettement compris les *tâches et les responsabilités des partenaires du projet*. Les fonctions se sont exercées en collaboration dans la plupart des cas. Comme on l'a vu précédemment, les liens étroits et utiles qui se sont établis entre le personnel du projet pilote et celui du centre de ressources et d'aiguillage de Penticton contribuent à rendre les services de ce dernier accessibles dans Okanagan Sud. Il semble aussi y avoir eu des relations fructueuses avec l'organisme de parrainage et les autres programmes réalisés par celui-ci. Les rapports sont certes étroits, mais chacun paraît bien comprendre les tâches et les responsabilités liées à ses programmes et pouvoir compter au besoin sur le soutien de l'organisme de parrainage et des autres

intervenants. Les artisans du projet pilote ont également collaboré avec les partenaires du milieu. Ils ont réussi à mobiliser (ressources financières, matérielles et autres) les gens et les organismes du milieu lorsqu'ils avaient besoin d'aide pour continuer à exploiter la garderie. Ils ont travaillé de près avec les agents de délivrance de permis, voulant ainsi s'assurer que le programme estival satisfaisait aux critères d'autorisation, tout en répondant aux besoins des familles pour ce qui est des services saisonniers en horaire prolongé dont pouvaient bénéficier des groupes d'enfants de différents âges. À certains moments, on a dû avoir de vastes discussions en très peu de temps. Le personnel du projet a aussi collaboré avec les agents d'inspection du bâtiment pour ce qui est de l'utilisation des ressources disponibles, de manière à garantir que le nécessaire était fait pour que les enfants soient gardés en toute sécurité. Les responsables du projet pilote ont eu un peu moins de succès à obtenir la collaboration des agents de subventions pour les services de garde à l'enfance. On espérait que ceux-ci rencontreraient les parents de la région au bureau du projet. C'est un plan qui ne s'est pas matérialisé, et le personnel du projet a dû trouver d'autres façons d'aider les parents qui désiraient demander la subvention. Le véritable *défi* consistait à fournir un service de garde financièrement viable qui convienne aux besoins des travailleurs agricoles saisonniers. Pour être en mesure de répondre aux besoins de cette main-d'œuvre, le service doit être abordable et prolongé. En termes clairs, cela veut dire que le coût du service doit équivaloir au montant de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. Il est vite devenu évident que, en garde collective ou en garde familiale, le service prolongé ne rapportait pas l'argent nécessaire à une exploitation financièrement viable. Voici des facteurs qui entrent en jeu :

- la nourriture coûte plus cher en service prolongé : au lieu de prévoir le déjeuner et les goûters habituels, les responsables doivent servir trois repas et deux goûters par jour aux enfants confiés à leurs soins pour une période de 12 heures.
- si la garde est prévue pour des groupes d'enfants dont l'âge varie (comme dans le programme estival), les règles de délivrance de permis exigent une dotation distincte en ressources humaines, selon les taux d'encadrement fixés, pour la garde des tout-petits, des enfants d'âge préscolaire et des enfants en âge de fréquenter l'école, ce qui vient augmenter le coût des ressources humaines.
- les normes d'emploi limitent la journée de travail à huit heures et, comme le service est assuré sur 12 heures, les ressources humaines coûtent plus cher.
- les taux de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance sont établis pour deux périodes, à savoir quatre heures ou moins et plus de quatre heures par jour. Le montant de la subvention est le même, que les enfants soient gardés 5 heures ou 12 heures. La subvention vise aussi un maximum de 20 jours de garde par mois, même si le mois en compte 21 ou 22 en semaine. Ainsi, le service prolongé de garde a beau coûter plus cher, la subvention n'est pas majorée.

L'ensemble de ces facteurs a eu pour inévitable résultat, qu'on n'a pu couvrir les frais du service prolongé avec un tarif correspondant au montant de la subvention. Les responsables du projet pilote n'ont pas voulu majorer les coûts, car ils risquaient de rendre les services de garde moins accessibles et moins abordables aux familles à faible revenu. Pour pallier cette difficulté :

- ils ont sollicité et reçu des fonds supplémentaires du ministère de l'Enfance et de la Famille en règlement partiel du déficit du programme estival;
- ils ont demandé des dons en nourriture à des fermes locales et à la banque d'alimentation; ils ont aussi reçu de l'argent et des articles des entreprises et des services locaux;
- ils ont institué avec les fonds du ministère un supplément à la garde familiale afin de pouvoir verser 2,50 $ l'heure aux exploitants autorisés de garderies familiales lorsque les enfants étaient gardés plus de huit heures dans la journée;
- ils ont demandé une exemption aux agents de délivrance de permis pour ramener les critères de dotation en ressources humaines du programme estival au niveau de ceux qui s'appliquaient aux services de garde en milieu familial.

Grâce à ces mesures, les responsables du projet ont pu couvrir les frais d'exécution du programme estival. Il convient de noter que, en plus de ces mesures, ils ont gardé les dépenses au minimum en occupant des installations à faible loyer et en empruntant des jouets, du matériel et d'autres ressources au centre de ressources et d'aiguillage et au Teen Parent Program. En instituant le supplément à la garde familiale, ils reconnaissaient que les familles qui offrent le service de garde prolongé doivent assumer des frais supplémentaires. Il leur était également plus facile de recruter des garderies familiales acceptant de garder des enfants plus de huit heures par jour. Un autre défi a été de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié pour les programmes de garde collective. Comme nous l'avons mentionné, les liens noués par les artisans du projet avec les responsables de programmes apparentés ont facilité la recherche de personnel. Il reste que relativement peu de gens sont qualifiés en éducation de la petite enfance dans la région Okanagan Sud–Similkameen et que, en raison de la distance et de l'absence de moyens de télé-enseignement, les gens de la région n'ont pas aisément accès à de la formation dans ce domaine. Le personnel du projet a pu observer que moins de la moitié des candidats à un poste du programme estival présentaient les titres de compétence voulus. Une autre tâche difficile a été de maintenir le personnel en poste en raison des variations du nombre d'enfants fréquentant la garderie. Le taux de fréquentation de la garderie pouvait changer de jour en jour, les besoins des parents variant selon les conditions météorologiques, l'état des cultures et la charge de travail, et les enfants y étant admis comme dans une halte-garderie, lorsque le besoin était présent. Ainsi, les besoins de dotation étaient variables, et on se trouvait dans l'incapacité de disposer d'horaires fixes pour le personnel ou de garantir à ce dernier un nombre précis d'heures de travail. Dans ces

circonstances, on a eu du mal à conserver le personnel compétent, surtout dans une région déjà en proie à des pénuries d'éducateurs qualifiés de la petite enfance. Les responsables du projet ont aussi éprouvé de la difficulté à entrer en liaison avec les communautés ethniques de la région, et notamment avec la communauté sud-asiatique. Bien que le projet ait visé au départ à répondre aux besoins des communautés ethniques locales, on n'a guère réussi au tout début à les amener à utiliser les services du Projet des services ruraux de garde d'enfants en milieu rural. Comme on l'a vu plus tôt, les responsables ont essayé de relever le défi en fournissant des services de traduction et d'interprétation, en sollicitant les conseils d'autres organismes au service d'une même clientèle, en persévérant dans leurs efforts d'information et en embauchant des travailleurs de garderie dans les communautés sud-asiatique et hispanique. Le fruit de ces efforts s'est longtemps fait attendre. Le contrôle des antécédents judiciaires des exploitants recrutés s'est révélé une tâche si éprouvante que les responsables ont cessé de considérer ces gens comme principaux agents d'exécution du projet. Au départ, on avait eu l'intention de recruter des exploitants de garderies familiales et de les former à un service prolongé de garde autorisée en milieu familial à l'intention des travailleurs saisonniers. On s'est toutefois heurté à de grands retards au moment d'obtenir des réponses aux demandes de contrôle des antécédents judiciaires des exploitants recrutés. Les retards ont été si importants (quatre mois parfois) qu'on n'a pas obtenu le feu vert à temps pour que les exploitants pressentis participent au programme pendant l'été. Le personnel du projet a essayé d'obtenir des réponses plus rapidement, mais les délais étaient toujours intermittents et imprévisibles. Voilà pourquoi il a opté pour la garde collective comme mode principal de prestation de services. Pour ce qui est des *mécanismes de rétroaction*, le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a surtout eu recours à un cadre non structuré. Il y a eu une certaine rétroaction obtenue en bonne et due forme grâce au sondage effectué auprès des parents par le Ministère la première année du projet pilote. Le centre de ressources et d'aiguillage dispose aussi de mécanismes officiels de rétroaction qui peuvent nous livrer des renseignements accessoires sur le projet. Il reste que, le plus souvent, les responsables s'en sont remis à leurs contacts familiers avec les parents, les exploitants et les autres intéressés. L'information reçue du personnel du projet démontre qu'on a cherché à obtenir de la rétroaction sur les services assurés et qu'on y a donné suite. Ainsi, on s'est intéressé aux observations des parents, des interprètes et des organismes au service de groupes multiethniques afin de découvrir les raisons pour lesquelles les communautés ethniques locales n'utilisaient pas les services de garde. Là où on a constaté des obstacles (absence de moyens de transport, préférence marquée pour des services de garde assurés par des Sud-Asiatiques, etc.), on s'est attaqué à ces entraves (en organisant un service de transport par autobus, en embauchant du personnel sud-asiatique, etc.). ***Résultats imprévus*** Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a entraîné deux résultats non recherchés au lancement du projet : prestation de services de garde aux touristes et évolution du rôle du projet comme centre de ressources en garde d'enfants. Dans le cadre

de son programme estival, le personnel du projet a eu l'occasion de procurer des services de garde aux touristes en villégiature dans la région, qui voulaient que leurs enfants participent à un programme convenant mieux à leur âge et à leurs intérêts. Comme la région d'Okanagan Sud–Similkameen représente une destination touristique de choix, l'expérience acquise démontre qu'un volet « touristes » pourrait être intégré au programme de garderie estivale. Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural met des locaux et des services à la disposition des organismes et des représentants du milieu. Cette nouvelle fonction facilite aux parents l'obtention de renseignements sur les possibilités de garde d'enfants, les subventions versées et les autres sujets d'intérêt; permet de faire sur place la formation des exploitants; donne la possibilité aux exploitants locaux de disposer plus facilement de jouets et de matériel par service de prêt; et offre un moyen commode aux parents, aux fournisseurs de services de garde et aux autres intéressés de se rencontrer, de fixer des rendez-vous et de discuter de ce qui les intéresse. Il convient aussi de mentionner que le projet a créé une base d'information qui répond aux demandes de renseignements sur les services de garde. **Modèles régionaux de prestation de services** Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural compte parmi les 12 projets pilotes financés dans le cadre de l'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants*. Avec ces projets de démonstration, on entendait consolider la prestation de services de garde en élargissant le rôle des centres de ressources et d'aiguillage et en créant des organismes cadre pour la gestion des services assurés dans une collectivité. Les projets pilotes sont conçus pour répondre aux besoins locaux, tout en servant de banc d'essai pour un ou plusieurs des trois aspects spécifiés de la prestation de services. Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural vise les questions liées aux aspects suivants de cette prestation :

- façons nouvelles et novatrices de fournir des services de garde qui offrent des solutions locales aux problèmes particuliers d'une collectivité (besoin de services de garde saisonniers et prolongés en milieu rural, etc.).
- intégration et coordination des services de garde dans une collectivité, ce qui comprend notamment les éléments suivants : planification à l'échelle locale, mise en place de services nouveaux et/ou auxiliaires en fonction des besoins précis de la collectivité, acquisition de ressources de ludothèque pour les exploitants et les parents et prêts de matériel, séances de formation et ateliers destinés à ces mêmes exploitants et parents.

Le cadre d'évaluation-bilan indique les résultats attendus pour les modèles régionaux de prestation et les projets pilotes communautaires. Les résultats énoncés ne sont pas tous rattachés à un projet pilote, ces projets étant d'une nature et d'une orientation variables. Parmi les résultats prévus dans le cadre d'évaluation-bilan, les trois suivants sont d'un intérêt tout particulier pour le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural:

- élargissement et amélioration des services dans les collectivités qui sont habituellement difficiles à servir;
- amélioration de l'abordabilité des services de garde pour les parents;
- amélioration de la planification, de l'élaboration et de la prestation régionales de services de garde.

Amélioration des services dans les collectivités difficiles à servir Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural cherche à fournir des services là où ces services sont habituellement difficiles à rendre, parce qu'on doit assurer une garde prolongée des enfants en saison. Le secteur et la clientèle visés par ce projet pilote sont particulièrement difficiles à servir en raison des entraves supplémentaires que sont la langue, l'itinérance et les facteurs culturels. Les responsables du projet sont parvenus à améliorer les services en dépit de certains facteurs, mais non pas tous. Le projet a réussi à assurer un service prolongé pendant la pleine récolte. Pendant trois étés à Osoyoos et un été à Oliver, on a gardé des enfants 12 heures par jour, 5 jours par semaine, en juillet et en août. À cette intention, on a mis 20 places de garderie à la disposition des enfants de 0 à 12 ans à Osoyoos les deux premières années du projet et à Oliver la troisième année. De plus, au cours de cette troisième année, les responsables du projet ont pu conclure une entente de partenariat avec la garderie d'Osoyoos en vue d'augmenter la période quotidienne de garde, le nombre de places et la fourchette d'âge visée. Les artisans du projet se sont considérablement dépensés en activités destinées à vaincre des obstacles comme ceux de l'itinérance, de la langue et de la culture. Ils ont fait en sorte que les travailleurs migrants puissent inscrire l'adresse du bureau du projet comme domicile saisonnier afin de pouvoir satisfaire aux critères d'admissibilité à la subvention. Ils ont traduit les documents d'information sur le projet pilote et les services de garde en français, en pundjabi et en espagnol. Ils ont distribué brochures et affiches dans les lieux susceptibles d'être fréquentés par les travailleurs migrants et les membres des communautés ethniques locales. Ils ont retenu les services de traducteurs pour des services d'interprétation et d'information en diverses langues. Ils ont sollicité les conseils de gens et d'organismes ayant l'expérience de la prestation de services en milieu multiculturel. Ils ont enfin embauché des travailleurs de garderie d'origine sud-asiatique et hispanique. Leurs incessants efforts de liaison avec les populations sud-asiatique et hispanique locales ont donné des résultats qui ont été lents à venir mais qui ont finalement abouti à une montée de l'utilisation des services de garde par ces groupes. Les efforts consacrés aux travailleurs migrants ont moins porté fruit, mais seulement en raison du fait que peu – sinon aucun – d'entre eux, étaient accompagnés de leurs enfants ou avaient besoin de services de garde pendant la durée du projet pilote. ***Une meilleure abordabilité*** L'abordabilité a été un aspect primordial du projet pilote, puisque les travailleurs saisonniers visés par ce dernier travaillaient habituellement au salaire minimum et touchaient un revenu relativement faible. Pour que les frais de garde des enfants soit le plus bas possible pour les parents, les responsables du projet ont demandé

un tarif correspondant au taux de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance, de façon que les parents admissibles à la pleine subvention n'aient rien à payer en sus du montant reçu. Il faut dire que la plupart des exploitants de garderies de la région imposent un tarif de 10 % à 20 % supérieur au montant de la subvention provinciale. Le projet a permis aux enfants accueillis en service prolongé de prendre trois repas et deux goûters par jour au prix de 30 $ par mois. Les artisans du projet ont non seulement déterminé les frais de garde en fonction de la subvention provinciale, mais ils se sont aussi efforcés de faire connaître aux parents leur admissibilité à la subvention et la façon de la demander. On a distribué des « trousses de subvention » aux parents par l'entremise du bureau du projet. Au besoin, les responsables ont fourni des services de traduction et autres afin d'aider les parents à remplir leur formulaire de demande. Il n'y a pas de données précises permettant d'établir si le projet a influé sur le taux général d'utilisation du programme de subventions pour les services de garde à l'enfance dans la région. Toutefois, on constate que la plupart des parents utilisateurs du programme estival recevaient bel et bien la subvention. Les tarifs demandés pour le service de garde et les repas étaient fort raisonnables, surtout si on les compare à la tarification courante d'une journée de garde de durée normale. Avec la subvention, les tarifs pratiqués ont permis d'assurer un service de qualité à un prix très abordable. ***Amélioration de la planification, de l'élaboration et de la prestation de services de garde à l'échelle régionale*** Au départ, l'amélioration de la planification, de l'élaboration et de la prestation de services de garde à l'échelle régionale ne constituait pas un résultat du projet pilote. Toutefois, pendant le déroulement du projet, le rôle du centre de ressources régional pour les questions touchant la garde des enfants a pris de plus en plus d'ampleur. Comme il en a été question précédemment, le bureau du projet a de la place pour le personnel, le matériel et les activités de formation du centre de ressources et d'aiguillage. Il s'agit là d'une grande amélioration par rapport à la situation antérieure, alors que la travailleuse des services d'approche du centre de ressources et d'aiguillage de Penticton devait rendre ses services depuis sa voiture dans Okanagan Sud, d'où la difficulté pour les exploitants et les autres intéressés d'entrer en communication avec elle. Les dispositions actuelles permettent à l'organisme de parrainage de fournir de façon concrète plus des services de ressources et d'aiguillage dans la région. Les parents, les exploitants et les autres professionnels d'Okanagan Sud profitent de cette amélioration des services. La coordonnatrice du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural fait partie du comité des services de garde d'enfants d'Okanagan Sud qui, ces cinq dernières années, s'est chargé de la planification régionale de ce dossier. Sa présence à ce comité est le moyen d'intégrer l'optique rurale à la démarche de planification régionale. Le bureau du projet met des locaux et des services à la disposition d'autres représentants et organismes du milieu aux fins d'activités dans le domaine de la garde des enfants. C'est aussi un lieu de réunion pour les agents de délivrance de permis et de subventions pour les services de garde à l'enfance, les membres des comités des services de garde financés par l'État, et ceux du programme d'action

communautaire pour l'enfance ainsi que pour les parents et les exploitants désireux de rencontrer des agents de ces programmes. C'est également un foyer de diffusion de renseignements sur les services de garde dans Okanagan Sud. On y a regroupé et répertorié des articles, des études de chercheurs et d'autres ressources sur les questions touchant la garde, plus particulièrement en milieu rural. Les artisans du projet transmettent cette information aux parents, aux exploitants et aux autres intéressés pour les éclairer sur des aspects précis du dossier des garderies. Pour ce qui est de la rentabilité du projet, l'information disponible semble indiquer que le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a fait une utilisation contrôlée et prudente des fonds qui y ont été affectés. Afin que les coûts restent bas pour les parents, les responsables ont augmenté le budget de l'initiative stratégique par des emprunts de jouets, de matériel et de ressources à d'autres programmes et par des dons d'argent et d'articles provenant des entreprises et des services locaux. L'expérience acquise grâce au projet confirme que la prestation de services de garde prolongés a tout d'une entreprise coûteuse. On a aussi relevé des facteurs généraux qui ajoutent aux coûts et qui font obstacle à une reconnaissance suffisante des frais supplémentaires par un service prolongé. Les exigences émanant des services de délivrance de permis et des normes d'emploi ont pour effet d'accroître considérablement le coût des ressources humaines pour un service assuré sur 12 heures. Il faut également dire que la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance n'est pas adaptée aux frais d'un service de plus de huit heures par jour, ni même de plus de cinq heures. Ensemble, ces facteurs rendent impossible un service prolongé abordable sans l'aide financière de l'État ou d'autres sources.

Initiative stratégique *« Meilleur accès aux services de garde d'enfants »* L'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* relève de l'entente fédérale-provinciale des Initiatives stratégiques, qui vise généralement à rompre les liens de dépendance à l'égard des programmes de sécurité sociale au Canada et à faire accéder les gens à l'emploi et à la formation. On a conçu l'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* en ayant la conviction que des services de garde de qualité sont un moyen essentiel de garantir un sain développement de l'enfance et de resserrer les liens des parents avec le marché du travail. On a fixé des objectifs bien précis pour cette initiative. Ceux-ci s'appliquent à une diversité de projets admissibles au financement dans le cadre de l'initiative stratégique; ainsi l'ensemble des objectifs n'est pas rattaché à chacun des projets. Certains concernent plus particulièrement les services de garde financés par l'État ou la gestion régionale; d'autres sont d'un caractère plus général ou ont plus à voir avec les projets pilotes communautaires. Les objectifs de l'initiative stratégique *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* qui s'appliquent directement au Projet des services de garde d'enfants en milieu rural sont les suivants :

- créer et soutenir des services de garde abordables, accessibles et de qualité qui permettent aux parents d'accéder à la formation et à l'emploi pour soutenir leur famille;

- mettre à l'essai et évaluer de modèles de prestation de services permettant tant au Canada qu'à la Colombie-Britannique d'explorer de nouvelles orientations en matière de politiques et de programmes;
- élaborer des modèles régionaux de gestion qui consolideront et stabiliseront le réseau de garderies en place;
- mise en place de services et amélioration des programmes selon l'orientation générale des services de garde d'enfants en Colombie-Britannique et en tenant compte d'au moins un des trois objectifs fondamentaux suivants :
    - amélioration de la stabilité et de la qualité des installations et des services;
    - amélioration de l'abordabilité pour les parents;
    - amélioration de la disponibilité des services et promotion du choix parental pour ce qui est des services de garde qui conviennent le mieux à la famille.

Ces quatre objectifs font l'objet d'une analyse à tour de rôle. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a pu atteindre les divers objectifs. En outre les facteurs ayant influé sur l'atteinte des objectifs sont également précisés. ***Services de garde abordables, accessibles et de qualité***

Objectif :	*créer et soutenir des services de garde d'enfants abordables, accessibles et de qualité et permettre aux parents d'accéder à la formation et à l'emploi pour soutenir leur famille*

Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural contribue principalement à la réalisation de cet objectif par la prestation de services de garde abordables sous une forme permettant aux parents d'accéder à l'emploi saisonnier. Voici ce qu'ont accompli les responsables par rapport à cet objectif :

- ils ont ouvert un minimum de 20 places en garderie chaque année, en juillet et en août, et ce, pendant trois ans;
- grâce au projet, les services de garde étaient disponibles de 7 h à 19 h afin de tenir compte des longues heures de travail pendant la pleine récolte;
- on a gardé des enfants de 0 à 12 ans pour que les frères et sœurs puissent être accueillis par le même programme;
- on a fixé le tarif du programme estival en fonction de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance afin que les parents admissibles à la pleine subvention n'aient rien à payer en sus du montant reçu;
- le personnel du projet a renseigné les parents sur la subvention et le formulaire de demande à utiliser et, au besoin, les a aidés à remplir ce formulaire;
- les enfants accueillis dans le cadre du programme estival à horaire prolongé, ont eu droit à trois repas et à deux goûters par jour au prix de 30 $ par mois;
- les services de garde ont été assurés par des éducateurs pleinement qualifiés et expérimentés de la petite enfance et par

des auxiliaires bien formés;
- les artisans du projet ont traduit en plusieurs langues les documents d'information sur le programme estival et les ont distribués en des lieux susceptibles d'être fréquentés par des travailleurs migrants et les travailleurs agricoles locaux.

Chacune de ces réalisations concourt à la prestation de services de qualité qui sont à la fois abordables, accessibles et appropriés aux besoins des travailleurs agricoles saisonniers. On dispose de peu de renseignements concrets permettant de juger dans quelle mesure les efforts déployés dans le cadre de ce projet ont permis aux parents d'accéder à la formation et à l'emploi pour le soutien de leur famille. Le sondage effectué la première année du projet auprès de 14 parents a permis de recueillir les renseignements suivants :

- onze ont dit avoir besoin de services de garde pour être en mesure de travailler;
- cinq avaient déjà touché des prestations d'aide au revenu et étaient entrés sur le marché du travail cette année-là en acceptant un emploi saisonnier;
- trois des cinq bénéficiaires du programme d'aide au revenu se sont à nouveau tournés vers le programme lorsque la garderie a fermé ses portes à la fin de l'été;
- un était fort insatisfait des services de garde du projet; ceux-ci n'étant pas disponibles le week-end, il ne pouvait travailler la fin de semaine.

D'après les données fragmentaires fournies par le personnel du projet, un certain nombre de parents ont dit que le programme estival leur avait permis d'accéder à l'emploi saisonnier pour la première fois depuis la naissance de leurs enfants. D'autres ont signalé avoir travaillé en saison estivale par le passé, mais en se faisant accompagner de leurs enfants dans les champs ou les vergers. On n'a pas non plus de renseignements précis au sujet de l'incidence éventuelle du projet sur les emplois qu'ont acceptés les parents au cours des années subséquentes. À en juger par d'autres données fragmentaires émanant du personnel du projet, les parents auraient déclaré que ce dernier les avait aidés à tirer profit des possibilités de travail saisonnier. Même sans données plus concrètes, il apparaît que la prestation de services de garde abordables et prolongés pendant la pleine récolte permet aux parents d'accéder à l'emploi saisonnier. En mettant les enfants en garderie au lieu de les emmener dans les champs ou les vergers, non seulement on accroît nettement leur sécurité, mais on se donne aussi la possibilité d'être plus productif dans son travail. C'est un avantage pour l'employeur, mais aussi pour la capacité du travailleur à gagner sa vie. ***Modèles de prestation de services en vue de l'exploration de nouvelles orientations***

Objectif :	*mettre à l'essai et évaluer des modèles de prestation de services permettant tant au Canada qu'à la Colombie-Britannique d'explorer de nouvelles orientations en matière de politiques et de*

	programmes

Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a été un moyen de mettre à l'essai et d'évaluer la prestation de services de garde d'enfants en fonction des besoins particuliers des travailleurs agricoles pendant la pleine récolte. Il est aussi venu faciliter l'essai et l'évaluation de la prestation de tels services dans un milieu rural multiethnique. L'expérience acquise fournira des renseignements utiles à ceux qui désirent adopter un cadre semblable. *Viabilité financière du modèle de prestation :*

> Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a permis d'assurer un service prolongé de qualité pouvant répondre aux besoins des travailleurs agricoles pendant la pleine récolte, mais à en juger par l'expérience acquise, ce service prolongé n'est pas financièrement viable s'il est assuré à un tarif correspondant à la subvention provinciale actuelle pour les services de garde à l'enfance. Du point de vue des responsables du projet, il importe que le service soit abordable pour les familles à faible revenu visées, ce qui les oblige à faire coïncider le tarif demandé avec le taux de la subvention. Il est également important d'offrir un service prolongé afin que les parents puissent tirer profit des longues heures de travail qui leur sont offertes pendant la pleine récolte. Toutefois, tel que mentionné précédemment, le régime provincial de subventions n'est pas structuré de manière à suffisamment reconnaître les frais supplémentaires occasionnés par un service prolongé. Les responsables du projet ont pu exploiter les ressources d'autres programmes et solliciter des dons d'argent, de nourriture, d'articles et de temps. Un complément de financement a aussi été obtenu du Ministère. Grâce à de telles mesures, on a pu assurer le service sans imposer une charge financière excessive à l'organisme de parrainage. Toutefois, on peut conclure de cette expérience que des ressources supplémentaires seront nécessaires si le coût du service offert correspond au taux de la subvention.

Normes de délivrance de permis et service offert à des groupes d'enfants de différents âges:

> Pour garder les frères et sœurs ensemble et offrir un centre unique aux parents, les responsables du projet pilote ont fourni un service de garde pour les enfants de 0 à 12 ans. En ce qui a trait au service de délivrance de permis, les trois groupes d'âge en cause avaient des exigences distinctes en matière de dotation en ressources humaines, ce qui a posé un problème aux responsables. La difficulté réside une fois de plus dans la nécessité d'un service prolongé. Comme on l'a déjà mentionné précédemment, avec des critères distincts d'encadrement

et de qualification pour chaque tranche d'âge et des normes d'emploi qui limitent la journée de travail à huit heures, on se retrouve, dans le cas d'un service prolongé, avec des coûts bien plus élevés en ressources humaines. Les responsables ont trouvé des précédents justifiant une demande d'exemption aux services de délivrance de permis pour faire en sorte que le ratio du groupe où se retrouvent des enfants de différents âges puisse correspondre à celui des garderies familiales. C'est une souplesse dont on avait besoin pour freiner les coûts des ressources humaines.

Accès à court terme aux ressources :

La garderie du projet n'était ouverte qu'en juillet et en août, mois de la pleine récolte. Plutôt que de faire l'acquisition de jouets, de matériel et d'autres ressources pour cette période bien circonscrite de deux mois, les responsables se sont arrangés pour en emprunter au Teen Parent Program (qui est mis en veilleuse l'été) et au centre de ressources et d'aiguillage. Ils ont aussi acquis des ressources propres qu'ils mettent à la disposition des gens par l'entremise du centre de ressources et d'aiguillage, les dix autres mois de l'année. En ayant accès aux ressources d'autres programmes pendant une brève période ils enrichissent les moyens dont dispose le programme estival (p.ex., les jouets, l'équipement et le matériel), d'où la possibilité de réduire le budget.

Élaboration de modèles régionaux de gestion

Objectif :	*élaborer des modèles régionaux de gestion qui consolideront et stabiliseront le réseau de garderies en place*

Au départ, le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural ne visait pas l'élaboration d'un modèle régional de gestion, mais les responsables en sont venus à assumer ce rôle, ayant constaté des lacunes sur le plan des services et découvert des moyens de les combler. À l'heure actuelle, ils fournissent des locaux et de l'aide pour que le centre de ressources et d'aiguillage puisse étendre ses services dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen. Des locaux et des services sont également mis à la disposition d'une diversité d'associations communautaires, de comités et de représentants des gouvernements provincial et fédéral s'occupant d'activités de garde d'enfants. De plus, on soutient les parents dans leurs contacts avec les fonctionnaires en leur donnant de l'information, en organisant des rendez-vous, en les aidant à remplir les formulaires de demande, etc. Le personnel a créé une base d'information sur les questions de garde. Celle-ci peut servir à répondre aux demandes individuelles d'information, à la planification communautaire ou régionale ou à la planification des programmes. Pendant le projet pilote, on a de plus en plus joué le rôle de centre de ressources régional pour les questions

touchant la garde d'enfants. Le personnel est d'avis qu'un tel rôle permet de mieux sensibiliser les gens aux questions relatives à la garde des enfants dans la région et de répondre au besoin local en tentant d'accroître le nombre de professionnels du domaine. Le projet n'a pas réussi autant qu'il l'aurait voulu à intéresser les agents des subventions pour les services de garde à l'enfance. Ceux-ci ont décliné l'offre de locaux comme lieu de rencontre avec les clients, ayant besoin de leurs ordinateurs pour se renseigner sur la clientèle. Il reste que les responsables du projet ont distribué des « trousses de subvention » aux parents et les ont aidés à remplir les formulaires de demande et à fixer les rendez-vous. ***Services et programmes conformes aux objectifs fondamentaux***

Objectif :	*mettre en place des services et améliorer les programmes selon l'orientation générale des services de garde d'enfants en Colombie-Britannique, en tenant compte d'au moins un des trois objectifs fondamentaux suivants :* • *amélioration de la stabilité et de la qualité des installations et des services;* • *amélioration de l'abordabilité pour les parents;* • *amélioration de la disponibilité des services et promotion du choix parental pour ce qui est des services de garde convenant le mieux à la famille.*

Les responsables du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural ont mis en place des services et amélioré des programmes conformément à deux des objectifs fondamentaux. Il s'agissait en effet de rendre les services de garde plus abordables aux parents, d'une part, et d'accroître la disponibilité des services et de promouvoir le choix parental pour ce qui est des services de garde convenant le mieux à la famille, d'autre part. Le service assuré à un tarif correspondant à la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance est conforme à l'objectif qui consiste à améliorer l'abordabilité pour les parents. Les repas servis à très bas prix aux enfants et les efforts d'incitation et d'aide à l'obtention de la subvention provinciale relèvent aussi de cet objectif ayant trait à l'abordabilité. D'autres activités du projet ont été consacrées davantage à l'objectif qui consiste à rendre les services plus disponibles et à promouvoir le choix parental pour ce qui est des services de garde offerts en fonction des besoins de la famille. Voici ces activités :

- Un service prolongé assuré à court terme est nécessaire aux parents qui doivent travailler de longues heures pendant la pleine récolte.
- La traduction des documents d'information sur les services de garde dans les langues des communautés ethniques locales, l'offre de services d'interprétation et de traduction aux parents pour les questions touchant les garderies et l'embauche de

personnel issu de ces mêmes communautés permettent d'assurer des services adaptés aux différentes cultures et donc de mieux tenir compte des besoins des familles.

- Le soutien accordé par les responsables du projet au recrutement et à la formation des exploitants de garderies familiales contribue à élargir l'éventail des possibilités de garde qui s'offrent aux familles, celles-ci pouvant préférer la garde familiale à la garde collective.

Analyse

Cette section traite des différents aspects du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural qui ont de l'importance pour les gens désireux de mettre en place des services semblables dans leur propre milieu. On donne un aperçu des leçons tirées du projet pilote, on passe en revue les réussites et les difficultés, on décrit les qualités du modèle appliqué et on précise les conditions de succès.

Leçons apprises

L'expérience du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural nous enseigne qu'il est possible d'assurer un service de garde prolongé à court terme, qui est à la fois sûr et de qualité, tout en répondant aux besoins des travailleurs agricoles saisonniers. Il ressort également du projet qu'un tel service n'est pas viable à des tarifs correspondant à la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. Le projet a enfin été l'occasion de réévaluer certaines des hypothèses émises au sujet de la prestation de services de garde en milieu multiculturel. ***Services de garde assurés en fonction des besoins des travailleurs saisonniers*** Dans la région d'Okanagan Sud-Similkameen, les cueilleurs de fruits migrants et les familles agricoles locales travaillent de longues heures chaque jour pendant la pleine récolte des diverses cultures qui viennent à maturité de juin à octobre. Les horaires de travail sont fonction des conditions météorologiques et de l'état des cultures et la demande de main-d'œuvre varie selon les parties de la région et la maturation des cultures. Pour tirer profit de ces diverses possibilités d'emploi, les travailleurs saisonniers ont besoin d'un service de garde souple qui soit assuré à des tarifs abordables, à court terme et en horaire prolongé, à proximité des lieux où il y a de l'embauche. Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a pu répondre à la plupart de ces besoins. Il a assuré un service sur 12 heures, 5 jours par semaine, en juillet et en août. Le programme estival a été réalisé à Osoyoos et à Oliver (un été seulement dans ce dernier cas), c'est-à-dire en des lieux proches d'une grande partie des exploitations agricoles et fruitières de la région. Les responsables du projet ont aussi pris des dispositions afin d'aider les

familles auxquelles le transport à la garderie posait un problème. Ils ont accepté les enfants de 0 à 12 ans afin que les enfants d'une même famille puissent être gardés ensemble. Le service a été confié à du personnel qualifié et expérimenté. Pour les enfants, ce programme a été l'occasion de participer à des expériences favorables à leur développement dans un milieu sûr et sain. Dans bien des cas, n'eût-été le programme estival, les enfants auraient accompagné leurs parents dans les champs et les vergers, qui souvent recèlent de grands dangers pour eux. Le programme a permis aux parents de travailler de longues heures pendant la pleine récolte. Il faut ajouter que les services de garde étaient fort abordables pour les parents, puisque le tarif demandé correspondait à la subvention provinciale. Ainsi, les parents admissibles à la pleine subvention n'avaient rien à payer en sus de la subvention reçue. Les responsables ont été incapables de répondre au besoin d'un service de week-end exprimé par les travailleurs saisonniers. Ils ont aussi été incapables de tenir compte de toute la saison de récolte qui débute plus tôt dans l'année et qui se poursuit jusqu'en septembre et octobre. D'après des indications fragmentaires recueillies, un service fourni du lundi au vendredi en juillet et en août répond aux besoins en haute saison, mais le projet aurait été plus utile si le service avait été assuré tout au long de la semaine et pendant toute la période de récolte. Toutefois, il a été impossible de répondre à ce souhait en raison du budget et des autres sources de soutien mises à la disposition du personnel du projet. ***Viabilité financière du modèle*** L'expérience acquise grâce au Projet des services de garde d'enfants en milieu rural nous indique qu'un service prolongé de garde d'enfants à court terme n'a rien d'une entreprise financièrement viable si la tarification correspond au barème de la subvention provinciale. Comme on l'a vu plus tôt, les ressources humaines coûtent plus cher dans le cas d'un service prolongé, surtout si les âges sont diversifiés, et ce, non seulement en raison du fait de cette prolongation, mais aussi en raison de la nécessité de s'en tenir aux critères d'encadrement et de compétence et à la durée normale de la journée de travail selon les règles de délivrance de permis et les normes d'emploi. La nourriture coûte aussi plus cher, car les enfants qui passent 12 heures par jour en garderie ont besoin de plus que le déjeuner et les goûters habituels. Un service assuré à court terme (en juillet et en août en l'occurrence) occasionne des frais supplémentaires, la garderie devant faire l'acquisition de jouets, de matériel et d'autres ressources dont on n'a plus besoin le reste de l'année. Avec des tarifs fixés au niveau de la subvention provinciale, on rend le service plus abordable aux parents, mais sans reconnaître que le service prolongé coûte plus cher. Il faut dire également que la structure actuelle du programme de subventions pour les services de garde à l'enfance ne tient pas suffisamment compte de ces frais supplémentaires. Le barème appliqué vise deux périodes de garde quotidiennes, qui sont respectivement de quatre heures ou moins et de plus de quatre heures. Le remboursement est le même pour 12 heures et 5 heures. De même, la subvention vise un maximum de 20 jours de garde par mois même si le mois en compte 21 ou 22. Les responsables du projet pilote ont pu assurer un service prolongé les trois étés parce qu'ils sont parvenus à suppléer au revenu tiré de la subvention grâce aux fonds

supplémentaires que leur a accordé le Ministère et aux dons d'argent, de nourriture et d'articles provenant des entreprises et des organismes communautaires locaux. Ils ont également pu emprunter des jouets et du matériel à d'autres programmes. L'expérience acquise dans le cadre du projet révèle que, avec le montant actuellement versé en subvention, il est nécessaire de pouvoir compter sur des fonds provenant d'autres sources pour assurer un service prolongé à court terme. ***Réponse aux besoins de services de garde en milieu multiculturel*** La clientèle visée par le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural comprenait des travailleurs agricoles migrants et locaux venant d'une diversité d'horizons ethniques. Dans leur volonté de répondre aux besoins de cette clientèle, les responsables du projet ont acquis des connaissances et de l'expérience qui pourraient être utiles à d'autres. Ils ont élaboré le projet en émettant l'hypothèse que les cueilleurs de fruits migrants, surtout des Canadiens français, qui viennent aider à la récolte l'été dans la région avaient besoin de services de garde pour pouvoir accepter du travail. L'expérience acquise révèle qu'un très petit nombre de ces cueilleurs étaient accompagnés de leurs enfants et que peu - sinon aucun - avaient besoin de services de garde. Il semblerait que les enfants avaient accompagné leurs parents en migration de récolte les années précédentes, mais que cette pratique avait cessé dans une large mesure. Les responsables avaient aussi prévu répondre aux besoins de services de garde des travailleurs agricoles d'origine sud-asiatique et portugaise établis dans la région. Ils ont diffusé de l'information sur le programme estival et la subvention en plusieurs langues pour faire savoir aux familles agricoles qu'il existait une solution de rechange à l'accompagnement des enfants dans les champs. Toutefois, il s'est révélé plus difficile que prévu d'établir des contacts avec cette clientèle. En déployant des efforts pour assurer des services de traduction, d'information et autres, le personnel du projet a pu constater que les familles sud-asiatiques préféraient confier leurs enfants aux soins de membres du réseau familial ou encore les faire garder dans des familles de même origine ou dans des établissements fréquentés par d'autres enfants sud-asiatiques. Le personnel a également constaté que le coût était un facteur clé et que bien des familles sud-asiatiques se pensaient inadmissibles à la subvention parce que leurs membres étaient des travailleurs indépendants ou qu'ils ne recevaient pas de prestations d'aide au revenu. En persévérant dans ses contacts, le personnel a réussi à accroître progressivement l'utilisation du service de garde par les familles agricoles. Cette expérience nous enseigne que d'incessants efforts d'information sont nécessaires, que le bouche à oreille peut aider et que les familles seront plus réceptives si la garderie emploie du personnel issu du même milieu ethnique.

Réussites et difficultés

Le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a connu et des succès et des difficultés pendant sa réalisation. Au nombre des grandes réussites, on compte la prestation de services de garde abordables qui répondaient aux besoins de la clientèle, un service de

qualité dans un milieu offrant bien plus de sécurité que les champs ou les vergers et le rôle croissant de centre de ressources régional pour les questions touchant la garde d'enfants. Parmi les difficultés auxquelles les responsables du projet se sont heurtés, on peut citer les délais indus avant l'obtention d'une réponse aux demandes de contrôle d'antécédents judiciaires, le peu d'accès à du personnel formé et qualifié, les problèmes d'accès aux services provinciaux de subventions pour les services de garde à l'enfance et les laborieux contacts avec la communauté sud-asiatique. ***Des services de garde abordables*** Les responsables du projet ont réussi à assurer un service convenant aux besoins des travailleurs saisonniers, tout en étant abordable pour des parents qui comptent habituellement sur un revenu plutôt faible. On a demandé un tarif correspondant au taux de la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. Les enfants accueillis ont eu droit à trois repas et à deux goûters par jour au prix de 30 $ par mois. Le personnel du projet a fait en sorte que les parents sachent bien qu'ils étaient admissibles à la subvention provinciale. Il a également distribué des trousses de demande de subvention aux parents, fourni un service de traduction et aidé les intéressés à remplir leur formulaire de demande ou à prendre rendez-vous avec les agents de subventions. C'est ainsi que la plupart des parents utilisateurs du programme estival ont touché la subvention, ce qui a rendu le service de garde fort abordable pour eux. ***Des services de garde sûrs et de qualité*** On est également parvenu à offrir des services de garde de qualité dispensé par du personnel qualifié et expérimenté. Il y a certes une pénurie générale d'éducateurs de la petite enfance formés et qualifiés dans la région, mais les responsables ont pu trouver et garder le plus souvent un personnel détenant les compétences appropriées aux fins du projet et satisfaisant aux exigences des services de délivrance de permis. Sans la garderie, bien des enfants n'auraient eu d'autre choix que d'accompagner leurs parents dans les champs et les vergers, milieu très dangereux pour eux. On a bien réalisé l'importance d'assurer un service de garde prolongé aux travailleurs saisonniers en 1998, lorsqu'un enfant qui accompagnait sa mère à la récolte est tombé dans un convoyeur de triage de fruits et y a perdu un pouce. ***Rôle du centre de ressources régional pour les questions touchant la garde des enfants*** Pendant sa réalisation, le projet s'est progressivement érigé en centre de ressources régional pour les questions touchant la garde des enfants. Les responsables ont aussi donné au centre de ressources et d'aiguillage de Penticton la possibilité de servir plus efficacement la région d'Okanagan Sud–Similkameen en procurant des locaux à un de ses travailleurs à plein temps, en mettant sa bibliothèque de prêt de jouets et de matériel à la disposition de celui-ci pour qu'il réponde aux besoins des exploitants locaux de garderies et en réservant enfin des locaux à la formation d'exploitants locaux. On a également offert locaux et services à une grande diversité de représentants et d'organismes du milieu, aux professionnels des services de garde et aux représentants des divers paliers de gouvernement. Le centre est devenu un foyer régional de discussion sur les questions relatives à la garde des enfants et un lieu de rencontre pour les parents, les exploitants et les autres professionnels du domaine. Les responsables

du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural ont fait des efforts concertés pour constituer une base d'information sur les articles de chercheurs, les documents de référence et autres documents portant sur la garde des enfants. Les services de garde offerts aux travailleurs agricoles en milieu rural a représenté à cet égard un important centre d'intérêt. La mise en place de la base de données a permis au personnel du projet de répondre avec plus d'efficacité aux demandes des parents, des exploitants et des autres intervenants qui s'intéressaient à des aspects précis de la question. C'est enfin une source de documentation utile aux activités régionales de planification de services de garde. ***Contrôle d'antécédents judiciaires*** L'expérience du contrôle des antécédents judiciaires qu'ont vécue les responsables du projet s'est révélée quelque peu éprouvante. La première année du projet, ils ont essayé de recruter des exploitants de garderies familiales pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers. Les efforts de recrutement ont été plutôt fructueux, mais on a renoncé à cette démarche lorsqu'on a dû faire face à de longs délais avant de pouvoir obtenir des réponses aux demandes de contrôle. Sans l'autorisation recherchée, les exploitants recrutés ne pouvaient être mis à contribution et, par la suite, beaucoup d'entre eux se sont désintéressés du projet. Il a fallu attendre l'automne de la même année pour obtenir certaines des autorisations sollicitées. Le projet s'est ensuite surtout rabattu sur la garde collective, mais il devait toujours soumettre à un contrôle d'antécédents judiciaires le personnel embauché pour son programme estival. Les délais de réponse ont varié considérablement, et on continue à subir des retards par intermittence. Le personnel a tenté d'aplanir la difficulté. La situation s'est améliorée dans certains cas, mais il se produit encore des retards inexplicables. ***Accès restreint à du personnel qualifié*** Il s'est avéré difficile de trouver du personnel qualifié pour le programme estival. On a eu la chance de faire appel au personnel d'un autre programme non exploité pendant l'été. Les responsables du projet ont toujours été capables d'embaucher le nombre requis de préposés compétents, mais souvent ils ont eu beaucoup de mal à trouver des gens qui non seulement possédaient la formation et l'expérience nécessaires, mais étaient aussi disposés à travailler dans un cadre où il est fréquemment ardu de prévoir les horaires de travail et les besoins en dotation. Dans une région où on manque de professionnels qualifiés dans le domaine des services de garde, on a eu de la peine à maintenir le personnel compétent en poste en raison de la fluctuation des besoins de dotation. Dans leur démarche d'embauchage, les responsables du projet ont reçu des demandes d'emploi de nombreuses personnes souhaitant travailler en garderie, mais n'ayant pas les titres de compétence requis. Le personnel fait remarquer que la situation est peu susceptible de s'améliorer, la région n'ayant pas un accès immédiat à des services de formation en éducation de la petite enfance. Il a travaillé avec le centre de ressources et d'aiguillage afin d'offrir de la formation dans le domaine des services de garde aux gens intéressés dans la région et a tiré parti des efforts de ce centre en retenant les services de certains aidants qui avaient reçu cette formation. ***Services de subventions pour les services de garde à l'enfance*** Les responsables du projet pilote

étaient associés à bien des activités visant à accroître l'utilisation du programme provincial de subventions pour les services de garde à l'enfance, mais ils n'ont pu persuader les agents de subventions d'utiliser les locaux du projet pour rencontrer les clients et traiter les demandes. Ils avaient espéré pouvoir améliorer l'accès des parents à l'information et au personnel en ayant au moins dans les locaux du projet du personnel des subventions à plein temps. Ainsi, les parents n'auraient pas eu à faire des appels interurbains pour prendre rendez-vous, ni à se rendre à Oliver pour rencontrer un agent de subventions. On aurait aussi élargi l'éventail des services accessibles aux parents, aux exploitants et aux autres intéressés dans la région. L'offre de locaux et de soutien a cependant été déclinée, les agents de subventions devant utiliser les ordinateurs de leurs propres bureaux pour consulter les dossiers de la clientèle. ***Liaison avec la communauté sud-asiatique*** Nombre de travailleurs agricoles établis dans la région sont d'origine sud-asiatique. Ils parlent principalement le pundjabi ou l'hindi à la maison. Les responsables du projet ont voulu rendre les services de garde d'enfants plus accessibles à cette clientèle en traduisant en ces langues les documents d'information sur le projet et les questions relatives à la garde et en assurant des services d'interprétation par l'entremise du bureau du projet. Le personnel a aussi rencontré des gens connaissant bien les questions de garde en milieu sud-asiatique ou multiculturel, cherchant à mieux cerner et à combler les besoins de ce groupe. Il a toutefois trouvé très difficile d'établir des contacts utiles avec la communauté sud-asiatique locale. Grâce à leurs efforts, les responsables du projet sont parvenus progressivement à accroître l'utilisation des services de garde par les familles sud-asiatiques. D'incessants efforts d'information, des contacts familiers par l'entremise d'autres parents et l'embauchage de personnel issu de la communauté sud-asiatique semblent avoir aidé, mais à en juger par l'expérience acquise, il faudra compter bien plus de temps et d'efforts qu'on ne le prévoyait pour être en mesure de répondre efficacement aux besoins de services de garde des familles agricoles originaires de l'Asie du Sud. **Qualités du modèle du projet** L'introduction du présent rapport comportait un aperçu du projet et une description de son modèle. Pour résumer, on peut dire que le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural a assuré un service prolongé de 12 heures, 5 jours par semaine, en juillet et en août à un tarif correspondant à la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. On visait ainsi à répondre aux besoins des travailleurs agricoles, migrants ou locaux, qui travaillent souvent de longues heures chaque jour pendant la pleine récolte. On y est parvenu grâce à l'ingéniosité et à la persévérance du personnel du projet et de l'organisme de parrainage. On a abordé les tâches du projet en toute souplesse et on s'est appuyé sur une connaissance des ressources locales et régionales pour mobiliser des appuis très divers. Le modèle en étoile adopté par l'organisme de parrainage a aussi grandement aidé les responsables du projet à atteindre leurs objectifs. La Penticton and District Community Resources Society s'est dotée d'un tel modèle pour faciliter l'exécution de ses divers programmes et services, dont beaucoup ont à voir avec les questions d'aide à l'enfance et à la famille. Relevant de ce modèle en étoile, le projet

pilote a pu non seulement bénéficier de l'expérience d'autres programmes apparentés, mais aussi emprunter des ressources pour son programme estival. Il a utilisé les jouets et le matériel du Teen Parent Program (aussi assuré par la Penticton and District Community Resources Society). Comme ce programme est mis en veilleuse l'été, ce recours au matériel d'un autre programme a tout d'une utilisation efficace des ressources. On a enfin été à même d'employer du personnel du Teen Parent Program à la garderie estivale. L'intégration du projet au modèle en étoile de l'organisme de parrainage a non seulement permis d'utiliser efficacement les ressources, mais elle a aussi fourni aux responsables une source immédiate d'information, d'expérience et de conseils sur toutes sortes de questions relatives aux services et au fonctionnement. À son tour, le Projet des services de garde d'enfants en milieu rural devient un centre de ressources pour les questions touchant la garde des enfants dans la région d'Okanagan Sud–Similkameen. Comme on l'a vu précédemment, les responsables mettent des locaux, des services et de l'information à la disposition des diverses associations, des particuliers et des professionnels du milieu qui s'occupent de différents enjeux relatifs à la garde des enfants.

Facteurs de réussite

Grâce à l'expérience acquise dans le cadre du Projet des services de garde d'enfants, en milieu rural il est possible de dégager plusieurs facteurs de réussite des activités. Avant toute chose, la souplesse s'avère essentielle dans l'application des règles de délivrance de permis pour ce qui est des programmes de garde d'enfants à court terme. Un autre grand préalable est la nécessité de trouver d'autres sources de financement pour faciliter la prestation de services abordables en horaire prolongé. On a enfin constaté que des activités d'information qui s'exercent sans relâche aident à établir le contact avec les familles agricoles des communautés ethniques locales. ***Souplesse des services de délivrance de permis*** Si les responsables du projet pilote ont été en mesure d'offrir leur programme estival, c'est seulement grâce à la collaboration des agents de délivrance de permis. Le personnel du projet a travaillé de près avec ces préposés à l'autorisation, pour faire en sorte que ceux-ci comprennent parfaitement les objectifs et les paramètres du projet et pour s'assurer que la garderie serait conforme aux règles d'autorisation. Il a été difficile de répondre à un certain nombre d'exigences en raison d'un budget limité, des calendriers et des ressources du projet. Les exigences relatives au nombre de toilettes et aux niveaux d'encadrement et de qualification pour un service de garde offert à des groupes d'enfants de différents âges risquaient de poser un problème, mais les agents de délivrance de permis ont été coopératifs et secourables. Ils ont traité les demandes promptement et consenti à des exceptions pour respecter à la fois l'esprit des règles d'autorisation et les paramètres du projet. Une concertation des efforts du personnel des services de délivrance de permis et du projet pilote était nécessaire à une bonne mise en place du programme estival. ***Aide financière complémentaire*** L'expérience vécue dans le cadre de ce

projet révèle qu'on doit compter sur un complément de financement si on entend assurer un service prolongé à un tarif correspondant à la subvention provinciale pour les services de garde à l'enfance. En raison de sa structure actuelle, le programme provincial de subventions ne reconnaît pas suffisamment qu'un service prolongé coûte bien plus cher. Par ailleurs, il est essentiel de garder la tarification des services de garde au niveau de la subvention provinciale afin que le service soit abordable pour les familles à faible revenu comme celles qui font du travail agricole saisonnier. L'ensemble de ces facteurs nous laissent voir que, pour réussir à fournir des services de garde qui répondent aux besoins des travailleurs agricoles saisonniers, il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement pour compenser les frais supplémentaires rattachés à un service prolongé. Dans le cas du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural, le versement d'un supplément à la garde familiale a servi à encourager les exploitants de garderies familiales à assurer un service prolongé aux travailleurs saisonniers. Le supplément horaire de 2,50 $ qui est versé après huit heures de garde, correspond davantage aux frais associés à ce type de service, et contribue aussi à la réussite du projet. ***Activités d'information constantes*** L'expérience vécue dans le cadre du Projet des services de garde d'enfants en milieu rural nous enseigne que, pour établir des contacts utiles avec les membres des communautés ethniques locales, il faut faire d'incessants efforts sur le plan de l'information. Dans leur volonté d'offrir des services efficaces à la communauté sud-asiatique locale, les responsables du projet pilote ont employé une combinaison de services de traduction, d'interprétation, d'information et de contacts familiers et ils ont eu recours à l'embauche de personnel issu des milieux ethniques locaux. Grâce à ces efforts, ils ont pu accroître quelque peu l'utilisation des services de garde par les familles agricoles originaires de l'Asie du Sud. On sait par expérience que les progrès sont lents dans ce domaine et qu'on doit user de persévérance.

TABLE DES MATIERES